



# Premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés des collèges et universités de l'Ontario, de 1982 à 2005

Shuping Liu, Ursula McCloy et  
Lindsay DeClou

Publié par :

## Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

1, rue Yonge, bureau 2402  
Toronto (Ontario) Canada  
M5E 1E5

Téléphone : 416 212-3893  
Télécop. : 416 212-3899  
Site Web : [heqco.ca](http://heqco.ca)  
Courriel : [info@heqco.ca](mailto:info@heqco.ca)

### Mentionner le présent document comme suit :

Liu, S., McCloy, U., and DeClou, L. (2012). *Premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés des collèges et universités de l'Ontario, de 1982 à 2005*. Toronto: Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.



Les opinions exprimées dans ce rapport de recherche sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques officielles du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur ou d'autres agences ou organismes qui ont offert leur soutien, financier ou autre, à ce projet.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012

## Résumé

Le niveau de scolarité de la population ontarienne a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années. Le nombre de résidents de l'Ontario qui ont fait des études postsecondaires est plus de deux fois plus élevé qu'en 1990. Face à cette croissance rapide, certains se demandent s'il n'y a pas maintenant trop de diplômés postsecondaires en Ontario, ce qui entraînerait des taux de chômage et de sous-emploi plus élevés. D'autre part, certains affirment que l'Ontario n'a pas assez de diplômés postsecondaires ayant les ensembles de compétences recherchés par le marché du travail (Miner, 2010). De plus, on prévoit que 70 % des nouveaux emplois créés en Ontario exigeront des études postsecondaires. Afin de répondre à ce besoin anticipé, le gouvernement de l'Ontario cherche à faire passer le pourcentage de ses citoyens titulaires d'un diplôme postsecondaire de 62 à 70 % (discours du Trône de 2010).

Le marché du travail de l'Ontario est-il en mesure d'absorber ces diplômés postsecondaires ? Cette étude se penche sur cette question en examinant les premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés des années 1982 à 2005. L'ensemble principal de données de cette étude provient de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) et de l'Enquête de suivi auprès des diplômés (ESD) de Statistique Canada qui ont sondé les diplômés postsecondaires deux ans et cinq ans après la fin de leurs études, respectivement. Ces enquêtes proposent des informations sur six cohortes, soit les diplômés de 1982, 1986, 1990, 1995, 2000 et 2005. Il n'y a pas d'ESD pour la promotion de 2005, cette enquête ayant été supprimée après l'END de 2007. À l'aide des données END et ESD de ces six cohortes, l'étude a voulu examiner les questions suivantes<sup>1</sup> :

1. Quelle est la tendance des résultats sur le plan professionnel des cohortes de 1982 à 2005 de diplômés postsecondaires de l'Ontario ?
2. Dans quelle mesure ces résultats se comparent-ils à ceux des diplômés du reste du Canada ?
3. La situation professionnelle des diplômés deux ans après la fin des études s'était-elle améliorée trois ans plus tard ?
4. Comment ces résultats diffèrent-ils selon le niveau des titres de compétences ?

Parmi les cohortes examinées, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario se situe entre 4 et 9 % deux ans après la fin de leurs études et entre 2 et 7 % trois ans plus tard. Le taux de chômage de ces diplômés deux ans après la fin des études était comparable à la tendance générale du taux de chômage en Ontario et dans le reste du Canada au cours de la période examinée<sup>2</sup>. Toutefois, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario cinq ans

---

<sup>1</sup> La méthode principale utilisée par cette étude est une analyse descriptive basée sur une comparaison des moyennes des variables de tous les diplômés, sans contrôle statistique des autres caractéristiques. Par conséquent, il ne faut pas interpréter les résultats en tant qu'estimation des effets de causalité des études postsecondaires.

<sup>2</sup> Les taux de chômage en Ontario et dans le reste du Canada proviennent du tableau CANSIM 282-0004, l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

après la fin des études était généralement inférieur à celui du reste du Canada, à l'exception des diplômés de grade supérieur des cohortes de 1990, 1995 et 2000.

Au fil des cohortes examinées par cette étude, ni les titulaires de baccalauréat ni les diplômés collégiaux n'ont connu une croissance constante de leur revenu réel, tandis que celui des diplômés de grade supérieur a augmenté de façon régulière. Selon le niveau du titre de compétences et la cohorte, le revenu des diplômés postsecondaires a augmenté de 15 à 35 % entre deux et cinq ans après la fin des études. Les diplômés titulaires d'un titre de compétences supérieur ont obtenu un revenu plus élevé. De plus, l'écart salarial entre les titres de compétences deux ans après la fin des études était plus grand trois ans plus tard. Lorsqu'on les compare à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario ont un revenu plus élevé et leur écart salarial était plus marqué cinq ans après la fin des études qu'il ne l'était deux ans après.

La proportion de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés pour leur emploi est assez élevée, ce qui est conforme à une étude précédente à l'échelle canadienne des diplômés postsecondaires (Frenette, 2000). Lorsqu'on les compare à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario ont davantage tendance à *s'estimer* surqualifiés bien qu'ils ne soient pas plus disposés à occuper des emplois exigeant un niveau de scolarité inférieur au leur. Deux ans après la fin des études, la proportion de diplômés surqualifiés selon le niveau de scolarité exigé par l'emploi d'entrée sur le marché du travail a augmenté à partir de la promotion de 1990, situation qui ne s'était pas améliorée trois ans plus tard. Du point de vue du titre de compétences, les diplômés de grade supérieur sont les plus probablement surqualifiés tout en ayant moins tendance à s'estimer surqualifiés. Les diplômés collégiaux sont probablement ceux qui décrochent le plus souvent des emplois n'exigeant pas d'études postsecondaires, pourcentage qui a augmenté au fil des cohortes.

La proportion de diplômés postsecondaires de l'Ontario qui avaient décroché un emploi se rapportant à leur domaine d'études a augmenté à partir de la promotion de 1990. Cette proportion n'avait pas augmenté cinq ans après la fin des études. Selon le titre de compétences, les titulaires de baccalauréat étaient probablement ceux qui occupaient le moins souvent des emplois ayant un lien étroit avec leur domaine d'études. Lorsqu'on les compare à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario occupaient probablement moins souvent un emploi ayant un lien étroit avec leur domaine d'études.

La répartition par profession des diplômés postsecondaires de l'Ontario est plus concentrée pour les diplômés de l'université que du collège. En 2007 (promotion de 2005), environ un tiers des diplômés universitaires occupaient des professions dans les sciences sociales, l'éducation, la fonction publique et le secteur religieux. Si l'on examine la répartition par secteur, les services éducatifs attirent le plus de diplômés universitaires (23 %), tandis que ce sont les soins de santé et les services sociaux qui recrutent le plus de diplômés collégiaux (22 %).

Pour résumer, cette étude démontre que depuis les années 1980, le marché du travail de l'Ontario a absorbé raisonnablement bien le nombre croissant de diplômés postsecondaires. Bien que leur situation sur le marché du travail ne se soit pas beaucoup améliorée au cours de cette période, ces

diplômés ne furent aucunement désavantagés par la forte augmentation de leur nombre. Leurs résultats sur le plan professionnel se sont généralement améliorés cinq ans après la fin de leurs études, ce qui porte à croire qu'il faut du temps pour que les nouveaux diplômés se trouvent un emploi convenable et qu'une augmentation de l'expérience du marché du travail a des effets bénéfiques sur la situation professionnelle. Comparativement au reste du Canada, les résultats professionnels des diplômés postsecondaires de l'Ontario étaient variables : leur revenu est généralement plus élevé et leur taux de chômage est inférieur (jusque dernièrement), mais ils ont des résultats mixtes sur le plan de la surqualification.

## Table des matières

Résumé.....	1
Table des matières .....	4
Table des figures .....	5
Introduction .....	7
Analyse documentaire .....	8
Données et méthodologie .....	10
Résultats .....	13
Taux de chômage .....	13
Proportion de diplômés avec un emploi à temps plein ou partiel.....	18
Proportion de diplômés avec un emploi permanent ou temporaire/saisonnier .....	20
Surqualification .....	21
Proportion travaillant dans un emploi ayant un lien étroit avec le domaine d'études..	27
Revenu annuel.....	28
Répartition par secteur et profession .....	34
Conclusion .....	37
Bibliographie .....	40

## Table des figures

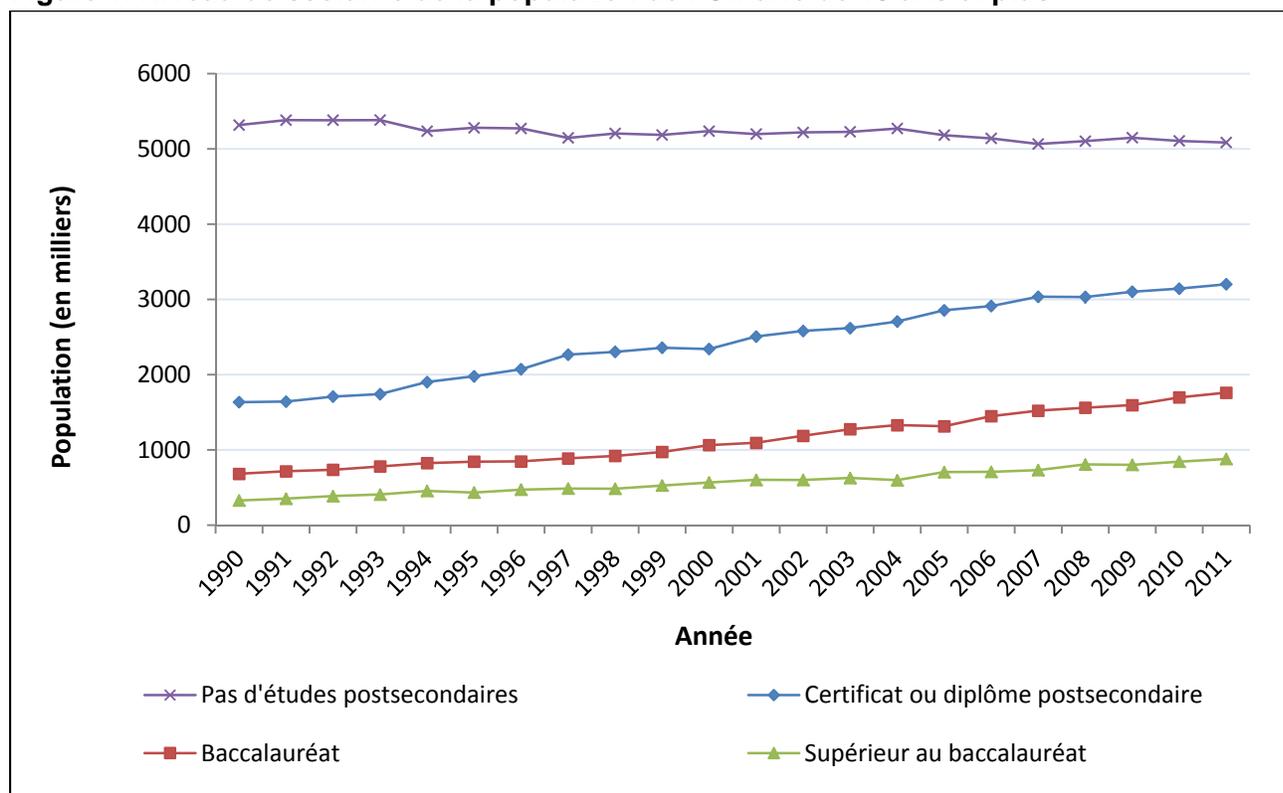
Figure 1. Niveau de scolarité de la population de l'Ontario de 15 ans et plus .....	7
Figure 2. Taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario .....	14
Figure 3a. Taux de chômage selon la région : diplômés collégiaux .....	15
Figure 3b. Taux de chômage selon la région : titulaires de baccalauréat.....	15
Figure 3c. Taux de chômage selon la région : diplômés de grade supérieur .....	16
Figure 4. Écart entre le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario et du reste du Canada (Ontario sans le reste du Canada) .....	16
Figure 5. Taux de chômage de l'ensemble de la population active de 15 ans et plus.....	17
Figure 6. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario avec un emploi à temps plein .....	18
Figure 7. Différence en pourcentage de diplômés avec un emploi à temps plein : Ontario sans le reste du Canada .....	19
Figure 8. Pourcentage des diplômés postsecondaires de l'Ontario ayant un emploi permanent.....	20
Figure 9. Différence en pourcentage de diplômés avec un emploi permanent : Ontario sans le reste du Canada .....	21
Figure 10. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés pour leur emploi .....	22
Figure 11. Pourcentage de diplômés postsecondaires occupant un emploi n'exigeant pas d'avoir un titre de compétences postsecondaire.....	24
Figure 12. Différence en pourcentage des diplômés surqualifiés (Ontario sans le reste du Canada) .....	25
Figure 13. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario qui s'estiment surqualifiés pour leur emploi .....	26
Figure 14. Différences en pourcentage de diplômés qui s'estiment surqualifiés (Ontario sans le reste du Canada) .....	26
Figure 15. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario avec un emploi étroitement lié au domaine d'études .....	27
Figure 16. Différence en pourcentage de diplômés ayant un emploi étroitement lié au domaine d'études (Ontario sans le reste du Canada) .....	28
Figure 17. Revenu annuel des diplômés postsecondaires de l'Ontario selon le titre de compétences.....	29
Figure 18. Augmentation (%) du revenu annuel entre deux et cinq ans après la fin des études .....	30
Figure 19a. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : diplômés collégiaux.....	31

Figure 19b. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : titulaires de baccalauréat .....	31
Figure 19c. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : diplômés de grade supérieur.....	32
Figure 20. Différence en pourcentage du revenu annuel : Ontario et reste du Canada .....	32
Figure 21. Pourcentage de diplômés postsecondaires ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$.....	33
Figure 22. Répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario par profession (CNP) : promotion de 2005, deux ans après la fin des études .....	35
Figure 23. Répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario selon le secteur (SCIAN) : promotion de 2005, deux ans après la fin des études .....	36

## Introduction

Au cours des vingt dernières années, le niveau de scolarité de la population ontarienne a considérablement augmenté. Comme l'indique la figure 1, le nombre de personnes résidant en Ontario titulaires d'un diplôme postsecondaire a plus que doublé depuis 1990. Face à une telle expansion rapide, il y a toujours la possibilité qu'il y ait maintenant trop de ces diplômés dans la province, entraînant une augmentation des taux de chômage et de sous-emploi. D'autre part, certains chercheurs estiment qu'il n'y a pas assez de diplômés postsecondaires en Ontario qui ont les ensembles de compétences recherchés par le marché du travail (Miner, 2010). De plus, on prévoit que 70 % des nouveaux emplois créés en Ontario exigeront des études postsecondaires. Afin de répondre à cette augmentation des besoins, le gouvernement de l'Ontario cherche à faire passer le pourcentage de citoyens titulaires d'un diplôme postsecondaire de 62 à 70 % (discours du Trône de 2010).

**Figure 1. Niveau de scolarité de la population de l'Ontario de 15 ans et plus<sup>3</sup>**



Le marché du travail de l'Ontario est-il en mesure d'absorber ces diplômés postsecondaires ? Cette étude analyse cette question en examinant les premiers résultats sur le plan professionnel des

<sup>3</sup> Source : Tableau CANSIM 282-0004, Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

diplômés des cohortes de 1982 à 2005. L'ensemble principal de données de cette étude provient de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) et de l'Enquête de suivi auprès des diplômés (ESD) de Statistique Canada. Ces deux enquêtes ont sondé les diplômés postsecondaires deux ans et cinq ans après la fin de leurs études respectivement. À l'aide de ces données, l'étude a voulu examiner les questions suivantes :

1. Quelle est la tendance des résultats sur le plan professionnel des cohortes de 1982 à 2005 de diplômés postsecondaires de l'Ontario ?
2. Dans quelle mesure ces résultats se comparent-ils à ceux des diplômés du reste du Canada ?
3. La situation professionnelle deux ans après la fin des études s'était-elle améliorée trois ans plus tard ?
4. De quelle façon ces résultats diffèrent-ils selon le niveau des titres de compétences ?

## Analyse documentaire

Depuis quelques décennies, les études supérieures ont pris beaucoup d'ampleur au Canada. Si l'on examine l'évolution du niveau de scolarité au fil des années, on constate qu'il a augmenté à l'échelle nationale et provinciale. Le pourcentage de Canadiens titulaires d'un certificat ou d'un diplôme postsecondaire (y compris de métier) est passé de 22 % en 1990 à 31 % en 2001. En Ontario, ce niveau est passé de 21 à 29 %<sup>4</sup>. L'augmentation du pourcentage de diplômés universitaires est légèrement plus élevée : 11 % des Canadiens avaient un diplôme universitaire en 1990 et 21 % en 2011. L'Ontario a un pourcentage légèrement plus élevé de diplômés universitaires, 13 % de sa population étant titulaire d'un tel diplôme en 1990 et 24 % en 2011. Bien que cette augmentation puisse être une raison de célébrer, puisqu'elle indique que le Canada augmente son capital de savoir, des inquiétudes sont apparues quant à la capacité du marché du travail d'absorber tous ces nouveaux diplômés.

Bien qu'il y ait de nombreuses études empiriques canadiennes de la situation sur le marché du travail des diplômés postsecondaires, la majorité de ces études ont une envergure nationale. Hansen (2007) a démontré que ces diplômés ont en général de meilleurs résultats sur le marché du travail (au plan des emplois et des salaires) que les personnes qui n'ont pas fait d'études postsecondaires. S'inspirant des données END des cohortes 1982 à 1995, Walters (2004) a constaté que les diplômés collégiaux avaient régulièrement des taux de chômage plus élevés et un revenu moins élevé que les diplômés universitaires. Toutefois, d'autres études ont conclu que bien que l'écart salarial ne change pas au fil des années, le taux de chômage des diplômés collégiaux était inférieur à celui des diplômés universitaires au cours de certaines années (Gunderson et Krashinsky, 2010; Drewes, 2010).

---

<sup>4</sup> Calculé pour la population de 15 ans et plus à l'aide de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada (tableau CANSIM 282-0004).

Gunderson et Krashinsky (2010) indiquent que le taux d'emploi des diplômés postsecondaires a reculé suite à la récession profonde du début des années 1990 tout en s'améliorant progressivement au cours des années subséquentes. D'autres études indiquent que le taux d'emploi des diplômés deux ans après la fin des études s'était amélioré trois ans plus tard (Gunderson et Krashinsky, 2010; Finnie, 2000).

Dans une étude des données END et ESD des cohortes de 1982, 1986 et 1990, Finnie (2000) conclut que les résultats au plan professionnel des diplômés ne s'effritent pas au fil des années. Ainsi, les diplômés postsecondaires des cohortes examinées ont connu très peu de changement dans leur revenu réel, le recul du revenu des hommes ayant été compensé par une augmentation du revenu des femmes. Toutefois, lorsqu'ils examinent les données END et ESD de toutes les cohortes, Gunderson et Krashinsky (2010) observent que le revenu réel des diplômés collégiaux et universitaires avait tendance à baisser pendant la plupart de ces années, tant chez les hommes que chez les femmes.

Le sous-emploi est un autre aspect important du marché du travail. Selon Livingstone (1999), l'écart des titres de compétences (ce que la présente étude appelle la surqualification) est un problème chronique considérable de sous-emploi. La surqualification se produit lorsque des employeurs embauchent des candidats qui ont fait plus d'études qu'il n'en faut pour un emploi. À l'aide des données END et ESD des cohortes de 1982, 1986 et 1990, Frenette (2000) conclut que la surqualification a été un problème chronique pour les diplômés postsecondaires des années 1980 et 1990. Selon le titre de compétences, les titulaires de maîtrise étaient les plus enclins à être surqualifiés pour leur emploi (48 à 72 %), tandis que le pourcentage de titulaires d'un diplôme collégial, d'un baccalauréat ou d'un doctorat surqualifiés était inférieur, mais considérable (27 à 48 %). Le pourcentage de diplômés surqualifiés deux ans après la fin des études avait diminué trois ans plus tard pour tous les niveaux de scolarité, à l'exception des diplômés collégiaux.

La concordance entre le domaine d'études et l'emploi est un aspect important de l'adéquation des études au travail. Tout décalage entre les deux peut être associé à une insatisfaction professionnelle, au roulement des employés et à des salaires inférieurs (Boudarbat et Chernoff, 2010; Grayson, 2004; Krahn et Bowlby, 1999; Wolbers, 2003). L'analyse de Boudarbat et Chernoff (2010) des données ESD de la cohorte de 2000 a conclu qu'un peu moins de 65 % des diplômés universitaires affirmaient que leur emploi correspondait de près à leurs études, 22 % estimaient qu'il y avait un rapport entre les deux et 13 % étaient d'avis qu'il n'y avait aucun lien entre les deux. L'étude ne s'est pas prononcée sur la concordance des emplois des diplômés collégiaux. Toutefois, en se basant sur une enquête sur les résultats de ces derniers, les taux moyens pour les années 2002 à 2007 étaient de 62 %, 10 % et 28 % respectivement, six mois après l'obtention du diplôme (McCloy et Liu, 2010).

La plupart des études précédentes ont une envergure nationale. Bien qu'elles puissent refléter les tendances en Ontario, il faut tenir compte de différences dans la conjoncture économique des diverses provinces, celle-ci pouvant entraîner des expériences professionnelles différentes pour les diplômés postsecondaires. Ainsi, la restructuration de l'économie ontarienne qui a débuté au cours des années 1980 a coïncidé avec un déclin considérable du secteur manufacturier, tandis que

l'Alberta a connu une période de prospérité économique à cause de l'abondance de ses ressources naturelles (Wolfe et Gertler, 1999). Par conséquent, afin de mieux comprendre l'expérience professionnelle des diplômés postsecondaires de l'Ontario, il faut examiner les études qui se penchent sur l'Ontario.

Il y a peu d'études qui examinent les résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario. Deux de ces études ont été subventionnées par le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) : celles de Drewes (2010) et de Walters et Frank (2010). En utilisant les données du recensement et de l'END, Drewes (2010) a constaté « une augmentation monotone des avantages salariaux des grades et des diplômes d'études supérieures (comparativement au diplôme d'études secondaires) » et a donc conclu qu'il n'y avait pas d'offre excédentaire générale de diplômés postsecondaires en Ontario. Bien que Walters et Frank (2010) n'aient pas examiné la tendance au fil des années, ils ont constaté, en utilisant les données END de la cohorte de 2005, que le domaine d'études demeurait un aspect important dans l'établissement du revenu des diplômés et de leurs résultats professionnels. Bien que ces deux études fournissent des informations sur la situation professionnelle des diplômés postsecondaires de l'Ontario, ni l'une ni l'autre n'ont examiné les données ESD pour explorer la situation des diplômés cinq ans après la fin de leurs études.

La transition des études au monde du travail est un processus de longue durée. Par conséquent, on s'attend à ce que la situation sur le marché du travail des diplômés évolue au fil des années. Cette étude analysera les données END et ESD de toutes les cohortes afin d'explorer les expériences professionnelles des diplômés postsecondaires de l'Ontario deux ans et cinq ans après la fin de leurs études. Elle examinera également comment ces diplômés se comparent à ceux du reste du Canada. Certains aspects importants des résultats sur le plan professionnel, tels que le pourcentage de diplômés postsecondaires ayant des emplois permanents seront également analysés.

Cette étude se veut un point de départ pour l'examen des résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario. Elle donne une vue d'ensemble de ces résultats, sans contrôler les caractéristiques personnelles des diplômés ni celles des programmes d'études. Comme l'accroissement des études postsecondaires a été accompagné d'une diversification de la composition démographique des étudiants et des diplômés de niveau postsecondaire (Gunderson & Krashinsky, 2010), une prochaine étude du COQES analysera les caractéristiques des diplômés postsecondaires de l'Ontario et leur incidence sur les résultats sur le marché du travail.

## Données et méthodologie

À moins d'indication contraire, les résultats de cette étude sont basés sur les données END/ESD. L'objectif principal de l'END et de l'ESD est de collecter des informations sur les expériences sur le marché du travail des diplômés postsecondaires. La population cible de l'END et de l'ESD se

compose des diplômés des établissements publics d'études postsecondaires au Canada<sup>5</sup>. Les diplômés sont interviewés deux ans après l'obtention de leur diplôme (END) et ceux qui répondent à l'END sont contactés trois ans plus tard pour une interview de suivi (ESD). Les données longitudinales telles que celles fournies par l'END et l'ESD permettent d'observer les premières années du cheminement professionnel des diplômés.

Il y a des données pour six cohortes en tout, soit les promotions de 1982, 1986, 1990, 1995, 2000 et 2005. Il n'y a pas de données ESD pour la promotion de 2005 parce que l'ESD a été supprimée après l'END de 2007. Au fil des années, Statistique Canada a modifié le groupe de population et le questionnaire<sup>6</sup>. Toutefois, les questions au sujet des résultats au plan professionnel qui sont examinées dans cette étude sont semblables pour toutes les cohortes.

Cette étude s'intéresse à la première moitié d'une carrière professionnelle typique. Par conséquent, elle concentre sur les diplômés de 20 à 45 ans qui représentent de 92 à 95 % de tous les diplômés, selon la cohorte. À moins d'indication contraire, les titres de compétences postsecondaires dont il est question dans cette étude désignent le titre de compétences actuel du répondant, qui a été obtenu à la fin de ses études au cours de l'année de référence. Par exemple, un titulaire de baccalauréat de la promotion de 2000 désigne un diplômé qui a obtenu un baccalauréat en 2000. Cette étude examine trois grands groupes de titres de compétences : les diplômes ou certificats d'un collège ou cégep ; les baccalauréats<sup>7</sup> ; et les maîtrises et doctorats. Pour cette étude, les diplômés avec ces titres de compétences sont appelés des diplômés collégiaux, des titulaires de baccalauréat et des diplômés de grade supérieur, respectivement. Les diplômés qui ont d'autres titres de compétences, tels que des diplômes ou certificats d'études professionnelles ou des diplômes ou certificats universitaires ont été exclus de cette étude. Les personnes qui ont des diplômes d'études professionnelles ont été exclues parce que les données sur elles sont incomplètes. Ainsi, dans le cas de la cohorte de 2000, l'ESD n'a pas fait de suivi des titulaires de diplômes d'études professionnelles qui ont répondu à l'END. Les titulaires de diplômes ou certificats universitaires inférieurs ou supérieurs à un baccalauréat sont exclus parce que la taille des échantillons est trop petite pour former des groupes indépendants (ensemble, ils constituent moins de 4 % de tous les diplômés postsecondaires) et il n'est pas approprié de les inclure dans un des trois groupes à l'étude. Pour exclure l'effet des études additionnelles, ceux qui ont obtenu un autre titre de compétences entre la fin de leurs études et l'enquête ont aussi été exclus de l'étude.

Enfin, cette étude concentre sur les diplômés postsecondaires en Ontario et les compare à leurs homologues du reste du Canada. Les diplômés postsecondaires de l'Ontario désignent ceux qui

---

<sup>5</sup> Enquête nationale auprès des diplômés (END) de Statistique Canada

[http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV\\_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012&lang=en&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5012&lang=en&db=IMDB&dbg=f&adm=8&dis=2)

Les données sont habituellement collectées entre mai et juillet de l'année de l'enquête. Le taux de réponse varie selon les cohortes, mais en général, il est raisonnablement élevé. Par exemple, le taux de réponse de la promotion de 2000 est de 60 % à l'END et de 68 % à l'ESD.

<sup>6</sup> Par exemple, les diplômés qui habitaient aux États-Unis au moment de l'enquête sont inclus uniquement dans les cohortes de 2000 et 2005. Dans les cohortes précédentes, uniquement ceux qui habitaient au Canada au moment de l'enquête ont été interviewés. De plus, pour la promotion de 2005, Statistique Canada estime qu'il manque approximativement 10 000 diplômés collégiaux en Ontario et 5 000 en Alberta dans la population de l'enquête à cause de l'impossibilité d'obtenir les données nécessaires de certains établissements.

<sup>7</sup> Conformément au groupement de Statistique Canada, le premier grade professionnel est inclus dans le baccalauréat.

sont diplômés d'un établissement public d'études postsecondaires, peu importe s'ils habitaient ou non en Ontario au moment de l'enquête. Pour les cohortes de 1995, 2000 et 2005, les résultats décrivent également la situation des diplômés canadiens qui habitaient aux États-Unis au moment de l'enquête. En faisant la moyenne de toutes les cohortes disponibles, le pourcentage de diplômés qui habitaient en Ontario deux ans après la fin de leurs études était de 96 %, 93 % et 87 % pour les diplômés collégiaux, les titulaires de baccalauréats et les diplômés de grade supérieur. Cinq ans après la fin des études, ces pourcentages se situaient à 95 %, 90 % et 83 % respectivement. L'échantillon final contient 340 400 diplômés de l'Ontario et 469 741 diplômés du reste du Canada qui :

- avaient de 20 à 45 ans à la date d'obtention de leur diplôme (157 997 diplômés ont été exclus) ;
- ont obtenu un certificat ou un diplôme collégial ou un diplôme universitaire au cours de l'année de référence (275 271 diplômés exclus) ;
- n'ont pas obtenu un titre de compétences postsecondaire entre la fin des études et l'enquête (454 314 diplômés exclus<sup>8</sup>).

Les résultats sur le plan professionnel dont il est question dans cette étude reposent en grande partie sur les commentaires des répondants au sujet de leur principal emploi au cours de la semaine de référence, soit la semaine avant celle où l'interview a eu lieu. Cette étude examine la quantité et la qualité des résultats sur le plan professionnel des diplômés, qui sont reflétés dans les mesures suivantes :

1. Taux de chômage
2. Proportion ayant un emploi à temps plein et à temps partiel
3. Proportion ayant un emploi permanent ou temporaire/saisonnier
4. Surqualification
5. Proportion dans un emploi ayant un lien étroit au domaine d'études
6. Revenu annuel
7. Répartition par profession et secteur

L'objectif principal de cette étude est de fournir une vue d'ensemble des premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario. La principale méthode utilisée est une analyse descriptive basée sur une comparaison des moyennes des variables. Les conclusions de cette étude ne doivent pas être interprétées comme des estimations des effets de causalité des études postsecondaires parce que les résultats pourraient être attribuables aux caractéristiques des diplômés. De fait, la composition démographique des étudiants et des diplômés postsecondaires a beaucoup changé depuis les années 1980 (Gunderson et Krashinsky, 2010). Ainsi, en Ontario, le pourcentage de femmes qui ont obtenu des diplômes universitaires a continuellement augmenté entre les cohortes de 1982 et 2005, passant de 54 à 63 % pour les

---

<sup>8</sup> Les observations exclues comprennent celles avec des valeurs manquantes. De plus, les trois types d'exclusion peuvent se chevaucher. Ainsi, un individu qui a obtenu un diplôme d'études professionnelles à 19 ans figure dans les deux premiers groupes d'exclus.

titulaires de baccalauréat et de 40 à 53 % pour les grades supérieurs. Par conséquent, il faut tenir compte de l'évolution de la composition hommes/femmes des diplômés postsecondaires dans l'analyse du revenu ainsi que de la proportion de diplômés qui occupent des emplois à temps plein et à temps partiel. Une prochaine étude du COQES se penchera sur l'incidence des caractéristiques personnelles des diplômés et des programmes d'études sur leurs résultats sur le plan professionnel.

## Résultats

### Taux de chômage

La figure 2 indique le taux de chômage<sup>9</sup> des diplômés postsecondaires de l'Ontario par titre de compétences<sup>10</sup>. Pour la plupart des cohortes examinées, le taux de chômage des titulaires de baccalauréat se situait entre 6 et 9 % deux ans après la fin des études et reculait à de 3 à 6 % cinq ans après la fin des études. Le taux de chômage des diplômés collégiaux n'était pas très différent de celui des titulaires de baccalauréat, mais en général, il était légèrement inférieur deux ans après la fin des études et légèrement supérieur cinq ans après la fin des études.

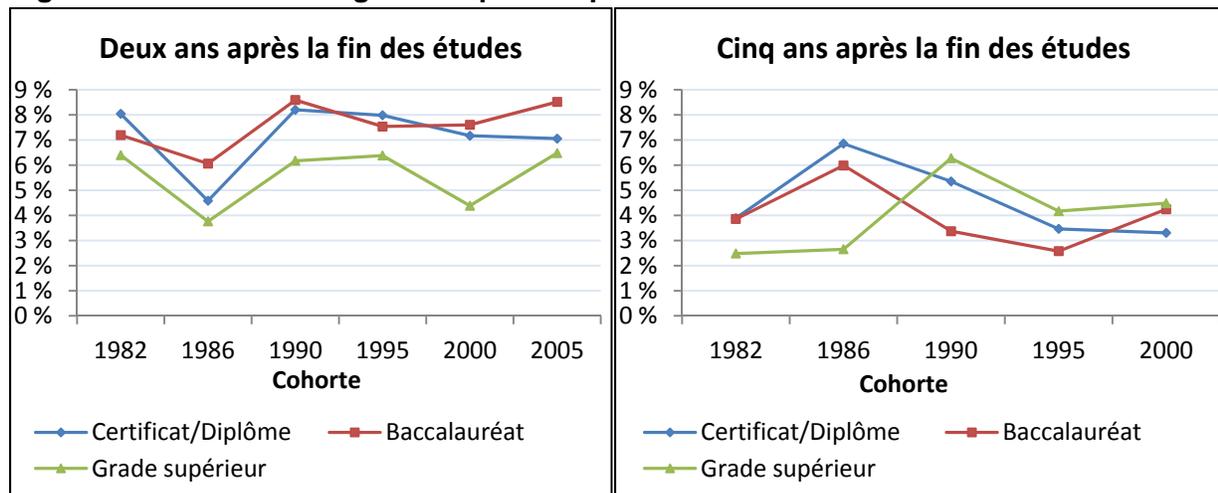
À l'exception de la promotion de 1986, le taux de chômage deux ans après la fin des études avait reculé d'au moins 3 % trois ans plus tard pour toutes les cohortes de diplômés collégiaux et de titulaires de baccalauréat. Le taux de chômage relativement élevé en 1991 de la cohorte de 1986 (cinq ans après la fin des études) est probablement attribuable à la récession du début des années 1990 (Gunderson et Krashinsky, 2010).

---

<sup>9</sup> Le taux de chômage est le nombre de diplômés sans emploi exprimé en tant que pourcentage du nombre total de diplômés dans la population active. Selon la classification de Statistique Canada, les personnes ayant un emploi autonome ainsi que celles qui n'étaient pas absentes de leur emploi à cause d'une mise à pied temporaire sont considérées comme ayant un emploi, tandis que les répondants qui affirmaient avoir un emploi commençant à une date future sont considérés comme étant en chômage. À moins d'avoir un emploi, les étudiants à temps plein qui recherchaient un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme faisant partie de la population active. À moins d'indication contraire, cette étude utilise ces définitions des diplômés avec emploi, en chômage ou ne faisant pas partie de la population active.

<sup>10</sup> Veuillez noter que l'année figurant sur l'axe horizontale est l'année de promotion de la cohorte tandis que le taux de chômage est celui de l'année de l'enquête END et ESD de la cohorte. Par exemple, le taux de chômage de la cohorte de 1986 dans le graphique de « deux ans après la fin des études » est le taux de chômage de l'enquête de 1988 (l'année de l'enquête END). De façon semblable, le taux de chômage de la cohorte de 1986 « cinq ans après la fin des études » est le taux de chômage de l'enquête de 1991 (l'année de l'enquête ESD). À moins d'indication contraire, cette précision s'applique à tous les graphiques de cette étude. Enfin, la même échelle a servi à la préparation des graphiques de deux ans et de cinq ans après la fin des études.

**Figure 2. Taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario**



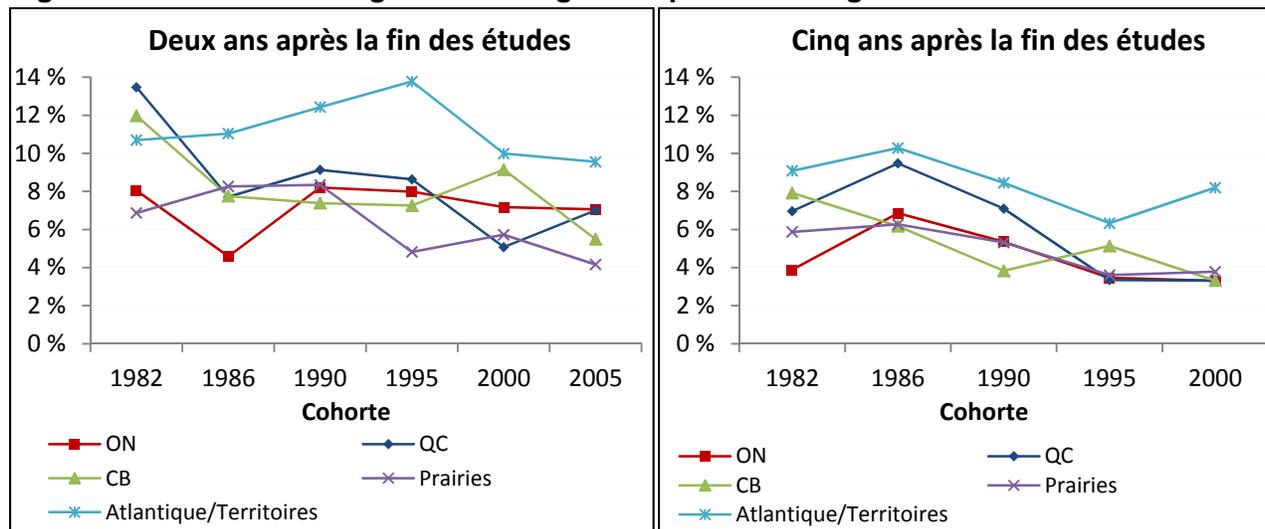
Le taux de chômage des diplômés de grade supérieur se situait entre 4 et 7 % deux ans après la fin des études, ce qui est inférieur à celui des autres diplômés de toutes les cohortes. Leur taux de chômage baissait à moins de 3 % cinq ans après la fin des études pour la promotion de 1982 et de 1986. Toutefois, le taux de chômage a beaucoup augmenté pour la promotion de 1990 (6 %), atteignant des niveaux supérieurs à ceux de tous les autres diplômés postsecondaires. Il a baissé depuis, mais il demeure supérieur à celui des autres diplômés postsecondaires. Pour les promotions de 1990 et 2000, le taux de chômage cinq ans après la fin des études était supérieur à ce qu'il était deux ans après la fin des études.

On constate également que le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario suit généralement la tendance du chômage en Ontario au fil des années (figures 2 et 6). On s'attend à ce que le taux d'emploi des diplômés postsecondaires soit touché par la situation de l'emploi dans la province. Ainsi, l'augmentation du taux de chômage des diplômés entre la fin des années 1980 et le début des années 1990<sup>11</sup> reflète l'augmentation du taux de chômage de l'ensemble de la population active de l'Ontario au cours de la même période.

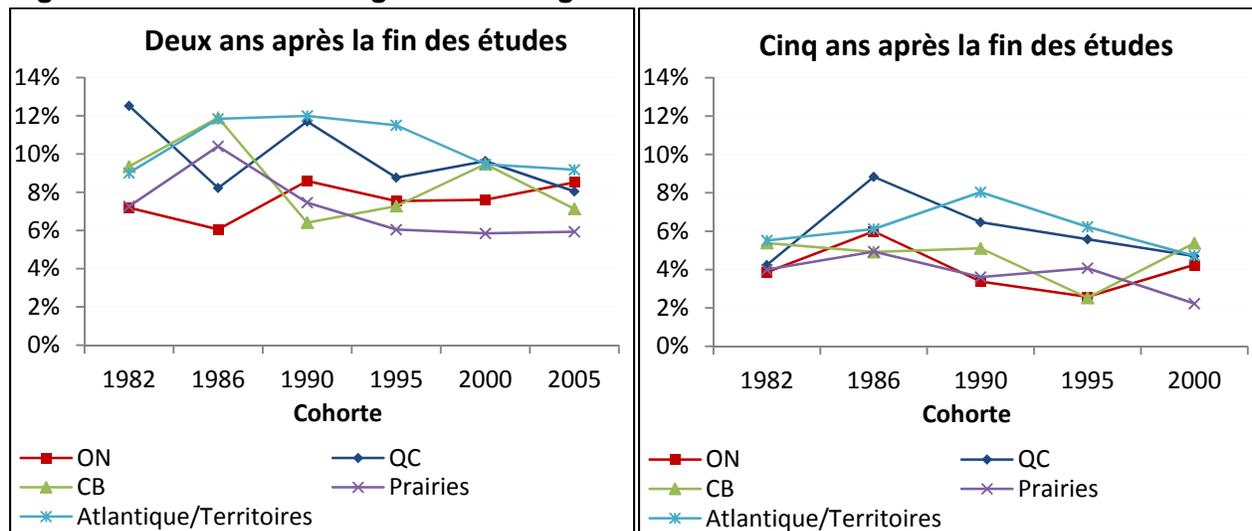
Les figures 3a, 3b et 3c illustrent le taux de chômage des diplômés postsecondaires du Canada selon les régions. Pour les cohortes examinées, les taux de chômage des diplômés collégiaux et des titulaires de baccalauréat de l'Ontario sont parmi les plus faibles. Quant aux diplômés de l'Ontario avec un grade supérieur, leur taux de chômage était à son niveau le plus bas au cours des années 1980, mais il est en progression depuis et il se situait parmi les plus élevés au cours des années 1990 et 2000.

<sup>11</sup> La fin des années 1980 désigne les années 1988 (deux ans après la fin des études de la promotion de 1986) et 1987 (cinq ans après la fin des études de la promotion de 1982). Le début des années 1990 désigne les années 1992 (deux ans après la fin des études de la promotion de 1990) et 1991 (cinq ans après la fin des études de la promotion de 1986).

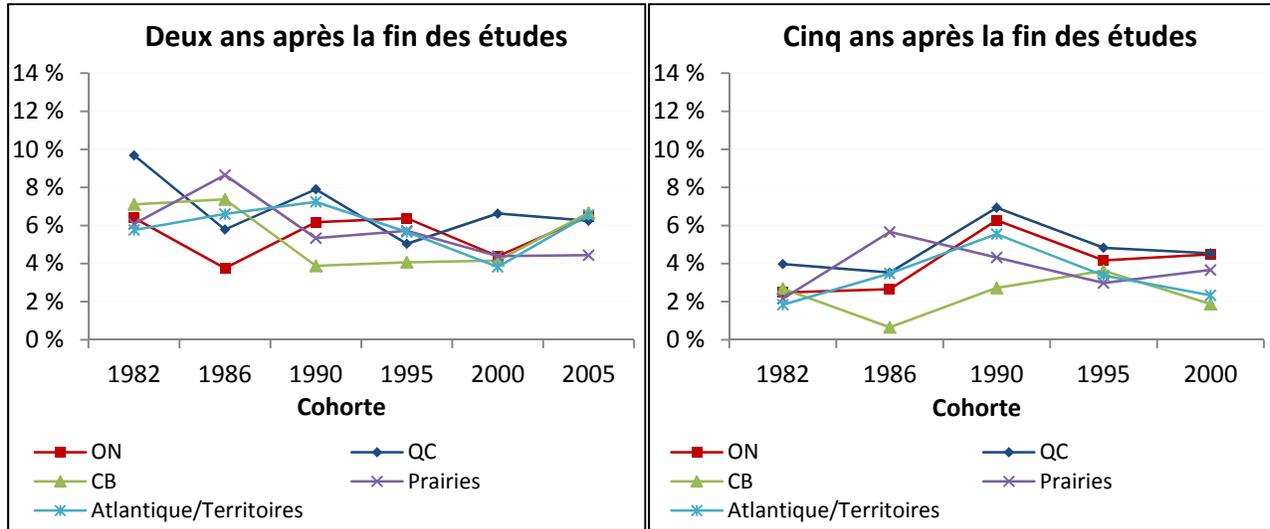
**Figure 3a. Taux de chômage selon la région : diplômés collégiaux**



**Figure 3b. Taux de chômage selon la région : titulaires de baccalauréat**

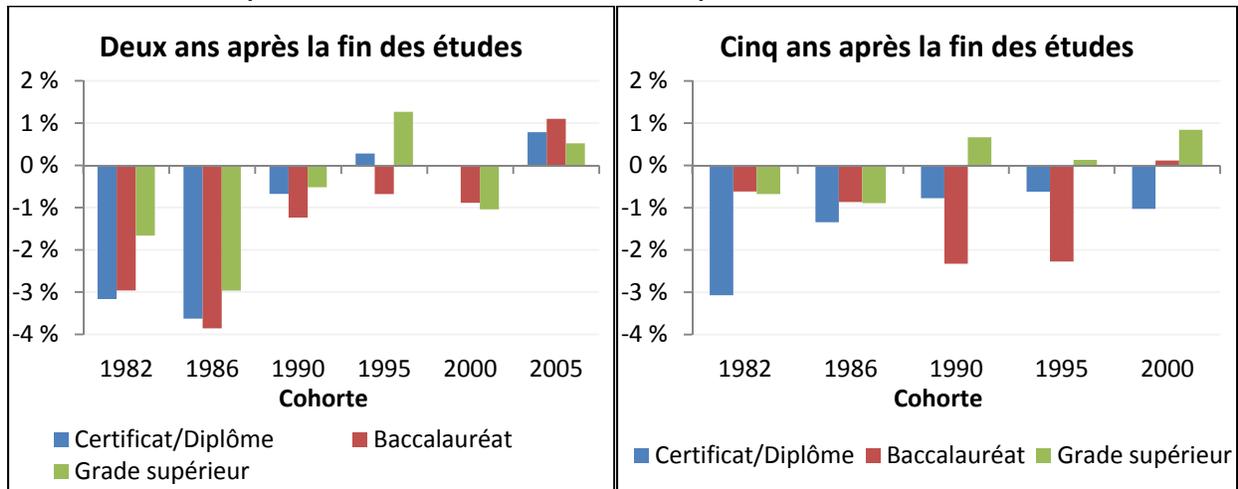


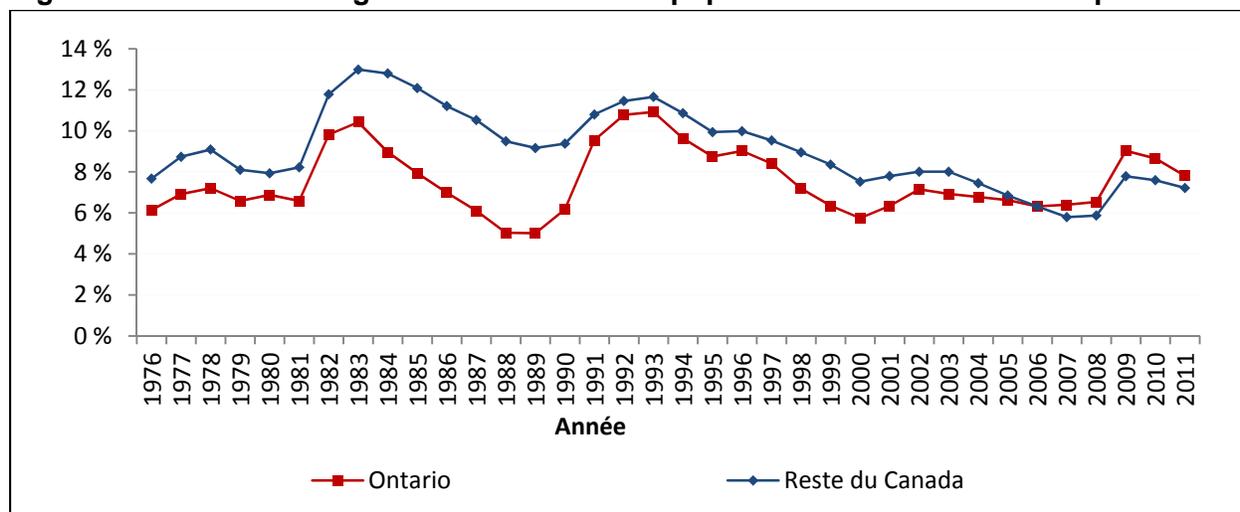
**Figure 3c. Taux de chômage selon la région : diplômés de grade supérieur**



La figure 4 indique l'écart entre le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario et du reste du Canada. Lorsqu'on le compare à celui des diplômés du reste du Canada, le taux de chômage des diplômés ontariens deux ans après la fin des études était plus de 3 % inférieur au cours des années 1980, mais cet avantage s'est progressivement estompé et a même basculé dans l'autre sens pour la promotion de 2005. On peut constater la même tendance entre l'ensemble de la population active de l'Ontario et celle du reste du Canada (figure 5). Le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario cinq ans après la fin des études était généralement inférieur à celui du reste du Canada, à l'exception des diplômés de grade supérieur (cohortes de 1990, 1995 et 2000).

**Figure 4. Écart entre le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario et du reste du Canada (Ontario sans le reste du Canada)**



**Figure 5. Taux de chômage de l'ensemble de la population active de 15 ans et plus<sup>12</sup>**

L'analyse précédente du taux de chômage est fondée sur les personnes dans la population active qui avaient un emploi ou qui recherchaient activement un emploi. En Ontario, le taux de participation à la population active des diplômés postsecondaires était supérieur à 90 % deux ans après la fin des études, et à 92 % cinq ans après la fin des études.

L'enquête a demandé aux répondants pourquoi ils ne recherchaient pas un emploi. Poursuivre ses études<sup>13</sup> ainsi que des responsabilités personnelles ou familiales étaient les deux réponses les plus fréquentes, ayant été fournies par 50 à 96 % des diplômés selon le titre de compétences et la cohorte. Poursuivre ses études était la réponse la plus fréquente des diplômés universitaires deux ans après l'obtention d'un diplôme. Cinq ans après l'obtention d'un diplôme, seuls les titulaires de maîtrise indiquaient régulièrement que poursuivre ses études était la raison la plus fréquente. Une proportion moins élevée de diplômés affirmaient que poursuivre leurs études était leur raison de ne pas rechercher du travail et plus de diplômés invoquaient des « responsabilités personnelles ou familiales » cinq ans après la fin des études. Quant aux diplômés collégiaux, les « responsabilités personnelles ou familiales » étaient la raison la plus fréquente deux ans et cinq ans après la fin de leurs études. Tel n'était pas le cas des diplômés collégiaux du reste du Canada qui avaient davantage tendance à affirmer que poursuivre ses études était la raison pour laquelle ils ne recherchaient pas un emploi deux ans après avoir obtenu leur diplôme.

<sup>12</sup> Calculé à l'aide du tableau CANSIM 282-0002 (EPA) de Statistique Canada.

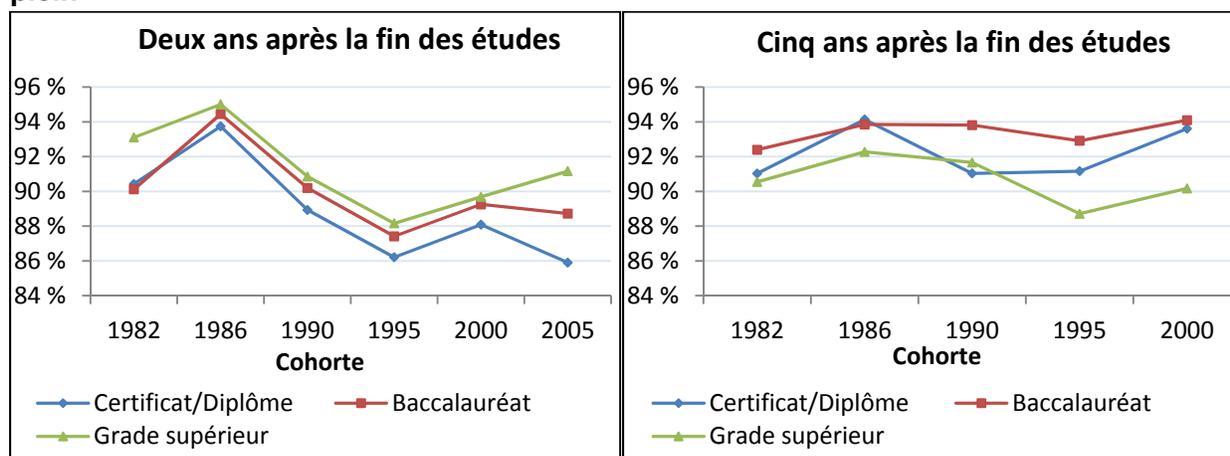
<sup>13</sup> Les diplômés qui ont affirmé « poursuivre leurs études » comme raison principale de ne pas participer à la population active étaient des étudiants qui n'avaient pas obtenu des titres de compétence additionnels au moment de l'enquête, parce que les diplômés qui avaient obtenu des titres de compétence postsecondaires additionnels entre l'obtention de leur diplôme et l'enquête avaient été exclus de l'échantillon de travail.

En revanche, deux ans après avoir obtenu leur diplôme, moins de 3 % des diplômés qui ne recherchaient pas un emploi affirmaient qu'ils avaient été incapables de décrocher un emploi désiré ou qu'ils avaient été découragés dans leur recherche d'emploi. Seule exception, les diplômés collégiaux de la cohorte de 2005 (7 %). Cinq ans après la fin des études, ce pourcentage était légèrement supérieur tout en demeurant inférieur à 4 %, sauf pour les titulaires de baccalauréat de la cohorte de 1990 (6 %). Le pourcentage de diplômés qui « n'étaient plus intéressés à trouver un emploi » était moins de 4 % deux ans après la fin des études. Trois ans plus tard, ce pourcentage avait légèrement augmenté, mais il demeurait inférieur à 5 % pour la majorité des cohortes.

### Proportion de diplômés avec un emploi à temps plein ou partiel

La figure 6 présente le pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario qui travaillaient à temps plein (30 heures ou plus par semaine) au cours de la semaine de référence. Parmi ceux qui travaillaient deux ans après la fin des études, le pourcentage occupant un emploi à temps plein a reculé entre les cohortes de 1982 et de 2005 : de 90 à 86 % chez les diplômés collégiaux ; de 90 à 89 % chez les titulaires de baccalauréat ; et de 93 à 91 % pour les diplômés de grade supérieur. La plus forte diminution s'est produite entre les cohortes de 1986 et 1995 (7 %). En revanche, cinq ans après l'obtention du diplôme, le pourcentage de diplômés avec un emploi à temps plein s'était passablement stabilisé avec le temps, se situant entre 91 à 94 % pour les diplômés collégiaux et les titulaires de baccalauréat et entre 88 à 92 % pour les diplômés de grade supérieur.

**Figure 6. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario avec un emploi à temps plein**



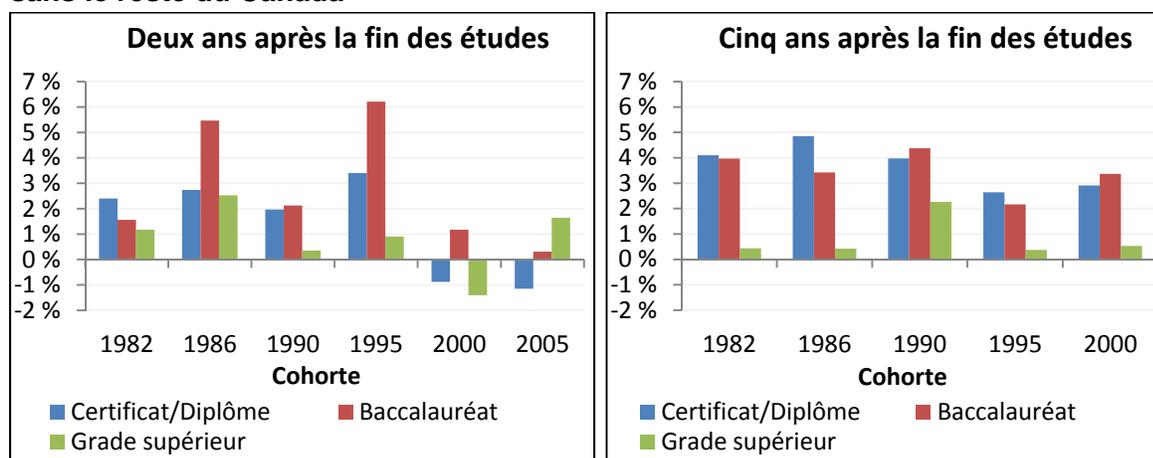
En examinant la figure 6, on peut constater qu'il y a proportionnellement plus de diplômés avec un emploi à temps plein cinq ans après la fin des études que deux ans après la fin des études, à l'exception des diplômés de grade supérieur des premières cohortes (1982 et 1986).

Selon le titre de compétences, les titulaires de baccalauréat avaient légèrement plus tendance à occuper un emploi à temps plein que les diplômés collégiaux deux ans et cinq ans après la fin des études, tandis que les diplômés de grade supérieur étaient ceux qui avaient le plus tendance à

avoir un emploi à temps plein deux ans après la fin de leurs études et le moins tendance à avoir un tel emploi cinq ans après la fin de leurs études.

La figure 7 illustre les différences dans le pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario et du reste du Canada qui ont un emploi à temps plein. À l'exception des cohortes de 2000 et 2005, les diplômés de l'Ontario avaient plus tendance à avoir un emploi à temps plein deux ans après la fin de leurs études que leurs homologues du reste du Canada. Pour ces deux cohortes, les titulaires de baccalauréat avaient certes plus tendance à occuper un emploi à temps plein, mais à un moindre degré, tandis que les diplômés collégiaux avaient moins tendance à avoir un emploi à temps plein.

**Figure 7. Différence en pourcentage de diplômés avec un emploi à temps plein : Ontario sans le reste du Canada**



L'enquête a demandé aux diplômés qui avaient un emploi à temps partiel deux ans après la fin de leurs études pourquoi ils travaillaient à temps partiel. La raison la plus souvent choisie par toutes les cohortes à l'exception de celle de 2005 était l'impossibilité de se trouver un emploi à temps plein (45 à 65 % des diplômés collégiaux, 30 à 50 % des titulaires de baccalauréat et 20 à 35 % des diplômés de grade supérieur). La poursuite des études est la deuxième raison en importance des diplômés universitaires (15 à 25 % des titulaires de baccalauréat et 25 % des diplômés de grade supérieur). Seulement 7 % des diplômés collégiaux affirment que la poursuite de leurs études explique leur emploi à temps partiel au cours des années 1980 et 1990, pourcentage qui passe à plus de 20 % pour les cohortes de 2000 et 2005. Les responsabilités familiales ne sont pas souvent évoquées comme raison par les diplômés collégiaux et les titulaires de baccalauréat (moins de 10 %), données qui ne varient pas selon le sexe. Toutefois, de 10 à 20 % des diplômés de grade supérieur qui ont un emploi à temps partiel indiquent que c'est à cause de leurs responsabilités familiales, et ces pourcentages sont plus élevés chez les femmes. Cinq ans après la fin des études, une proportion plus élevée de diplômés affirment que les responsabilités familiales sont leur raison d'avoir un emploi à temps partiel, ce qui pourrait s'expliquer du fait qu'ils sont plus âgés. Ne pas pouvoir se trouver un emploi à temps plein demeure la raison la plus fréquente des diplômés collégiaux cinq ans après la fin de leurs études, mais le pourcentage qui l'affirme est inférieur à ce

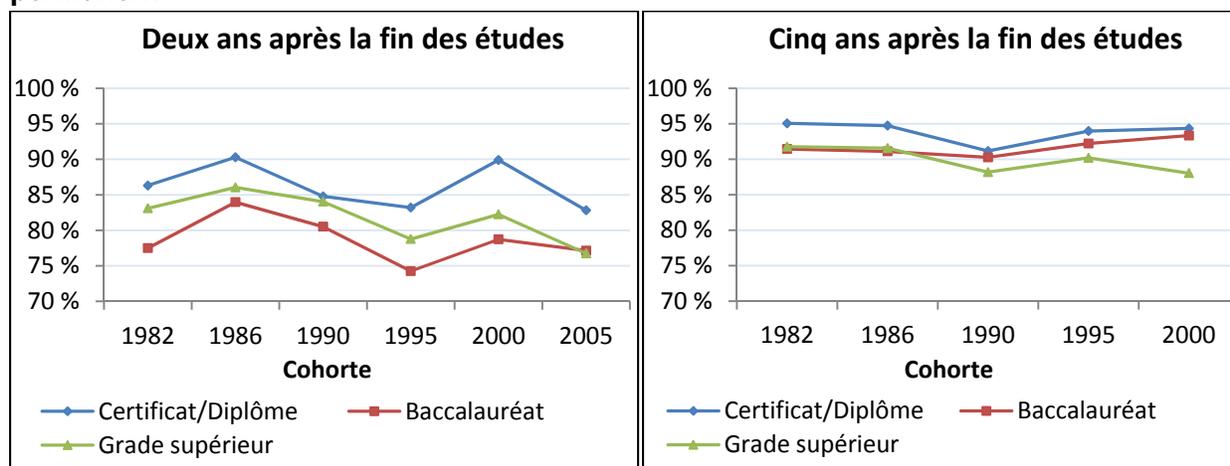
qu'il était deux ans après la fin des études. Fait intéressant à noter, la poursuite des études est la raison la plus fréquente donnée par les diplômés de grade supérieur (30 %) cinq ans après la fin de leurs études.

### Proportion de diplômés avec un emploi permanent ou temporaire/saisonnier

L'analyse qui suit des emplois permanents et de la surqualification est basée sur les travailleurs rémunérés. Dans l'END/ESD, les répondants qui travaillaient au moment de l'enquête devaient préciser s'ils avaient un emploi rémunéré, un emploi autonome ou s'ils étaient un travailleur familial non rémunéré. Parmi les cohortes examinées, le pourcentage ayant un emploi rémunéré est demeuré stable, se situant entre 94 et 96 % deux ans après la fin des études et entre 90 et 94 % cinq ans après la fin des études, à l'exception de la promotion de 1995 dont les pourcentages sont de 2 à 6 % inférieurs à ceux des autres cohortes.

Les répondants qui étaient des travailleurs rémunérés devaient préciser si leur emploi était permanent, temporaire ou saisonnier. La figure 8 illustre ceux qui ont un emploi permanent en tant que pourcentage d'employés rémunérés parmi les diplômés postsecondaires de l'Ontario.

**Figure 8. Pourcentage des diplômés postsecondaires de l'Ontario ayant un emploi permanent**

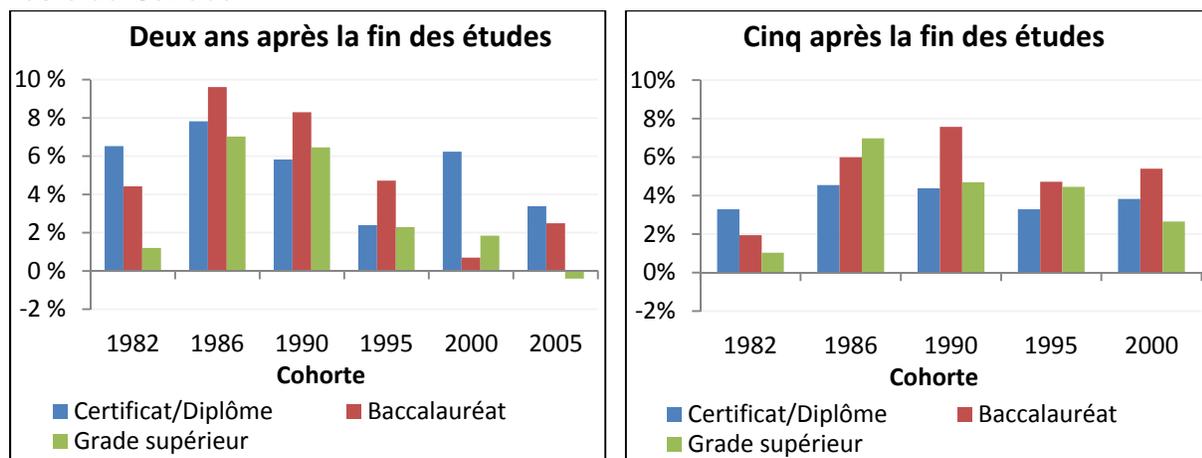


Le pourcentage d'employés rémunérés dans un emploi permanent deux ans après la fin des études se situait entre 83 et 90 % pour les diplômés collégiaux et entre 75 et 85 % pour les titulaires de baccalauréat et les diplômés de grade supérieur. Cinq ans après la fin des études, ce taux était passé à 91 à 95 % chez les diplômés collégiaux, 90 à 94 % chez les titulaires de baccalauréat et 88 à 92 % pour les diplômés de grade supérieur. Parmi ces trois groupes de diplômés, les diplômés collégiaux avaient le plus tendance à avoir un emploi permanent. Deux ans après la fin des études, le pourcentage de diplômés collégiaux avec un emploi permanent était de 5 à 10 % plus élevé que les titulaires de baccalauréat, qui avaient le moins tendance à avoir alors un emploi permanent. Cinq ans après la fin des études, le pourcentage de diplômés collégiaux avec un emploi permanent était 4 % plus élevé que celui des diplômés de grade supérieur, qui avaient le moins tendance à

avoir alors un emploi permanent. Les titulaires de baccalauréat ont connu la plus forte augmentation de la proportion travaillant dans un emploi permanent entre deux et cinq ans après la fin des études.

La figure 9 illustre les différences dans la proportion de diplômés postsecondaires qui avaient un emploi permanent en Ontario et dans le reste du Canada. Parmi toutes les cohortes examinées, les diplômés de l'Ontario avaient beaucoup plus tendance à avoir un emploi permanent que les diplômés du reste du Canada.

**Figure 9. Différence en pourcentage de diplômés avec un emploi permanent : Ontario sans le reste du Canada**



### Surqualification

Les gens surqualifiés pour leur emploi sont considérés sous-employés. Dans ce contexte, un sous-emploi peut être vu comme une utilisation inefficace de la population active. Dans l'END/ESD, les répondants<sup>14</sup> devaient indiquer le niveau de scolarité exigé par leur emploi. Cette exigence était comparée au niveau de scolarité le plus élevé du diplômé au moment de l'enquête afin de déterminer si le diplômé était surqualifié pour son emploi<sup>15</sup>.

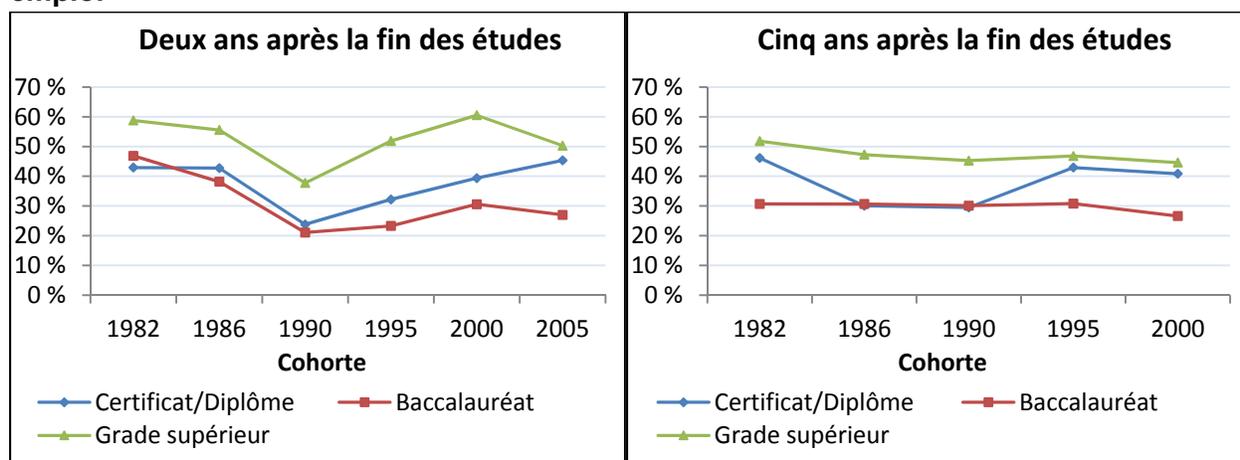
La figure 10 indique le pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés au moment de l'enquête. Les titulaires de baccalauréat qui avaient un emploi deux ans après la fin des études et qui occupaient un emploi exigeant moins qu'un baccalauréat sont passés de 47 % pour la promotion de 1982 à 27 % pour la promotion de 2005. Cette baisse s'est surtout produite au cours des années 1980. Le pourcentage est demeuré relativement stable depuis, se situant entre 20 et 30 %. La même tendance ne s'est pas reproduite pour les diplômés collégiaux. Deux ans après la fin de leurs études, le pourcentage de diplômés collégiaux surqualifiés a considérablement baissé

<sup>14</sup> Les questions se rapportant à la surqualification ont été posées uniquement aux répondants qui étaient des travailleurs rémunérés au moment de l'enquête.

<sup>15</sup> Variable calculée de Statistique Canada.

entre les cohortes de 1986 et 1990, passant de 43 à 24 %, mais il a augmenté depuis, atteignant 45 % pour la promotion de 2005. De même, le pourcentage de diplômés de grade supérieur surqualifiés a reculé pendant les années 1980, atteignant son niveau le plus bas (38 %) avec la promotion de 1990, mais il a augmenté par la suite jusqu'au début des années 2000. Il faut d'autres études pour déterminer si l'augmentation du pourcentage de diplômés postsecondaires surqualifiés après la cohorte de 1990 est attribuable à l'augmentation considérable de l'offre de diplômés postsecondaires au cours des années 1990 et 2000 (figure 1).

**Figure 10. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés pour leur emploi<sup>16</sup>**



La fluctuation entre les cohortes dans la proportion de diplômés surqualifiés deux ans après la fin des études n'a pas été observée cinq ans après la fin des études. Le pourcentage de travailleurs surqualifiés était alors d'environ 30 % chez les titulaires de baccalauréat, de 30 à 45 % chez les diplômés collégiaux et de 40 à 50 % chez les diplômés de grade supérieur. Si l'augmentation du nombre de nouveaux diplômés postsecondaires a eu un effet sur l'emploi des diplômés, l'effet semble être moindre chez ceux sur le marché du travail depuis cinq ans que depuis deux ans. Cette différence est probablement attribuable aux diplômés qui ont plus d'expérience professionnelle et qui recherchent des postes supérieurs comparativement aux personnes ayant moins d'expérience professionnelle.

Selon le titre de compétences, les diplômés de grade supérieur avaient davantage tendance à être surqualifiés que les diplômés collégiaux et les titulaires de baccalauréat de toutes les cohortes. Deux ans et cinq ans après la fin des études, le pourcentage de diplômés de grade supérieur surqualifiés était d'environ 20 % plus élevé que chez les titulaires de baccalauréat, soit ceux qui avaient le moins tendance à être surqualifiés. La surqualification des diplômés de grade supérieur s'est améliorée avec le temps sur le marché du travail, alors que le pourcentage de travailleurs

<sup>16</sup> C'est le nombre de diplômés qui sont surqualifiés pour leur emploi exprimé en tant que pourcentage de diplômés qui étaient des travailleurs rémunérés au moment de l'enquête.

surqualifiés est passé de 50 à 60 % deux ans après la fin des études à 40 à 50 % trois ans plus tard.

Comme l'illustre la figure 10, le pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés est assez élevé, bien qu'il soit conforme au calcul de Frenette (2000) du degré de surqualification au niveau national. Entre autres facteurs, il faut considérer deux aspects de la définition de la surqualification utilisée par l'END et l'ESD. Le niveau de scolarité requis est le niveau de scolarité nécessaire pour obtenir l'emploi et non les exigences des tâches réelles de l'emploi. Les tâches ont pu changer depuis le début de l'emploi et il est possible que le niveau de scolarité requis du poste soit plus élevé. Ainsi, pour la cohorte de 2000 en Ontario, 41 % des diplômés qui ont un emploi ont obtenu une promotion au cours des deux premières années après la fin de leurs études. L'enquête n'a pas demandé de préciser le niveau de scolarité requis pour le nouvel emploi. Il n'est pas déraisonnable d'imaginer que certains des diplômés ont commencé dans un poste de débutant pour lequel ils étaient surqualifiés, avant d'être promus à un poste plus élevé exigeant un titre de compétences supérieur. De plus, le niveau de scolarité requis peut être une exigence minimale de l'emploi et être accompagné d'autres exigences comme une expérience professionnelle.

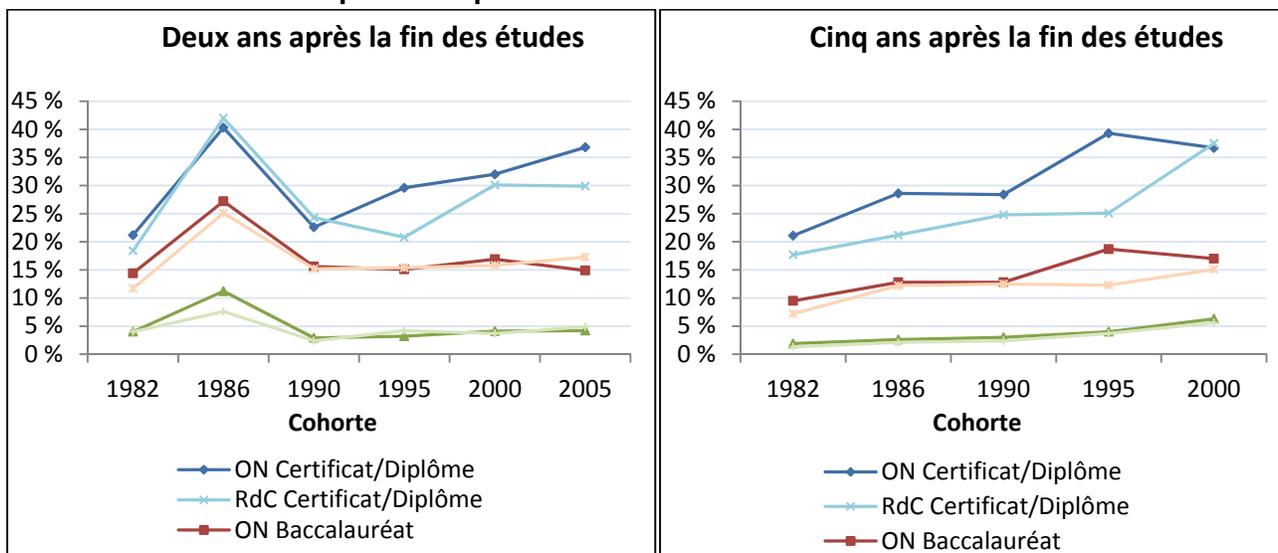
La figure 11 illustre le pourcentage de diplômés postsecondaires qui occupaient un emploi n'exigeant pas de titre de compétences postsecondaire<sup>17</sup>. Deux ans après la fin des études, le pourcentage de diplômés collégiaux qui se trouvaient dans ce groupe est passé de 21 % pour la cohorte de 1982 à 37 % pour la cohorte de 2005. Le pourcentage est stable autour de 15 % pour les titulaires de baccalauréat et autour de 4 % pour les diplômés de grade supérieur, sauf pour la cohorte de 1982. Des tendances semblables ont été constatées chez les diplômés du reste du Canada.

Entre deux et cinq ans après la fin des études, la proportion de diplômés de l'Ontario qui occupent un emploi n'exigeant pas d'avoir complété un titre de compétences postsecondaire a reculé légèrement pour la promotion de 1982, mais elle a augmenté légèrement pour les promotions plus récentes de 1995 et 2000. De plus, les diplômés de l'Ontario avaient généralement plus tendance à avoir un emploi n'exigeant aucun diplôme postsecondaire que leurs homologues du reste du Canada cinq ans après la fin des études. Tel n'était pas le cas deux ans après la fin des études.

---

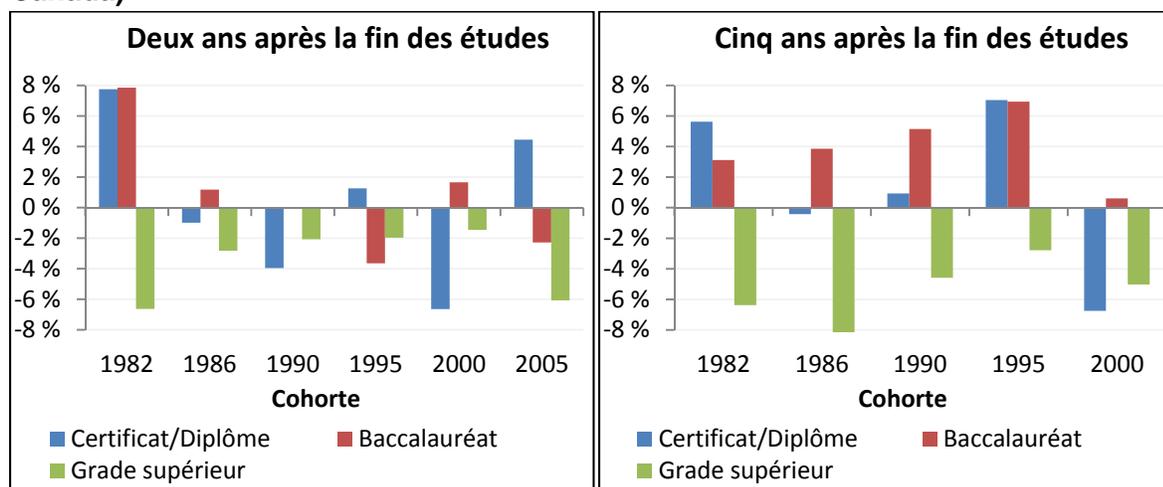
<sup>17</sup> Comme l'indique la figure 11, le pourcentage deux ans après la fin des études a beaucoup augmenté pour la cohorte de 1986 avant de revenir à la tendance générale par la suite. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer cette pointe dans les données.

**Figure 11. Pourcentage de diplômés postsecondaires occupant un emploi n'exigeant pas d'avoir un titre de compétences postsecondaire**



La figure 12 compare la surqualification en Ontario et dans le reste du Canada. Malgré leur position négative comparativement aux autres diplômés postsecondaires de l'Ontario, la situation des diplômés ontariens de grade supérieur était préférable à celle de leurs homologues canadiens au plan de la surqualification. Parmi toutes les cohortes examinées, ces diplômés avaient systématiquement moins tendance à être surqualifiés que les autres Canadiens, peu importe le nombre d'années après la fin des études. D'autre part, pour la plupart des cohortes, les diplômés collégiaux et les titulaires de baccalauréat de l'Ontario avaient plus tendance à être surqualifiés pour leur emploi lorsqu'on les compare à ceux du reste du Canada cinq ans après la fin des études, mais non deux ans après.

**Figure 12. Différence en pourcentage des diplômés surqualifiés (Ontario sans le reste du Canada)**

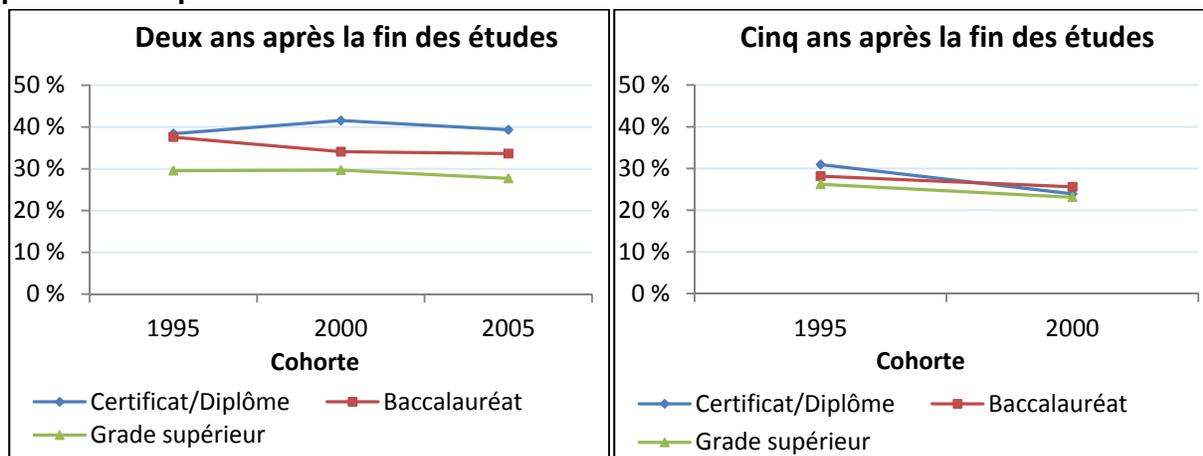


La mesure de la surqualification dont il a été question ci-dessus provient d'une comparaison entre le titre de compétences actuel du diplômé et le niveau de scolarité exigé pour obtenir l'emploi actuel. Il faut noter que le niveau de scolarité exigé est celui déclaré par le répondant et n'est donc pas nécessairement une mesure objective.

Depuis la promotion de 1995, l'END/ESD comporte une deuxième mesure de la surqualification. Les diplômés devaient déclarer s'ils *s'estimaient* surqualifiés pour leur emploi. Pour ceux avec un grade supérieur, le pourcentage qui s'estimait surqualifié était plus de 20 % inférieur au pourcentage de ceux qui ont déclaré que les exigences de leur emploi étaient inférieures au niveau de leur doctorat ou maîtrise. Autrement dit, plus de 40 % des diplômés de grade supérieur occupant un emploi exigeant un niveau de scolarité inférieur à leur maîtrise ou doctorat ne s'estimaient pas surqualifiés. Fait intéressant à noter, ils avaient moins tendance à s'estimer surqualifiés que les autres diplômés postsecondaires, bien qu'ils aient eu davantage tendance à avoir des emplois exigeant un niveau de scolarité inférieur au niveau de leurs études.

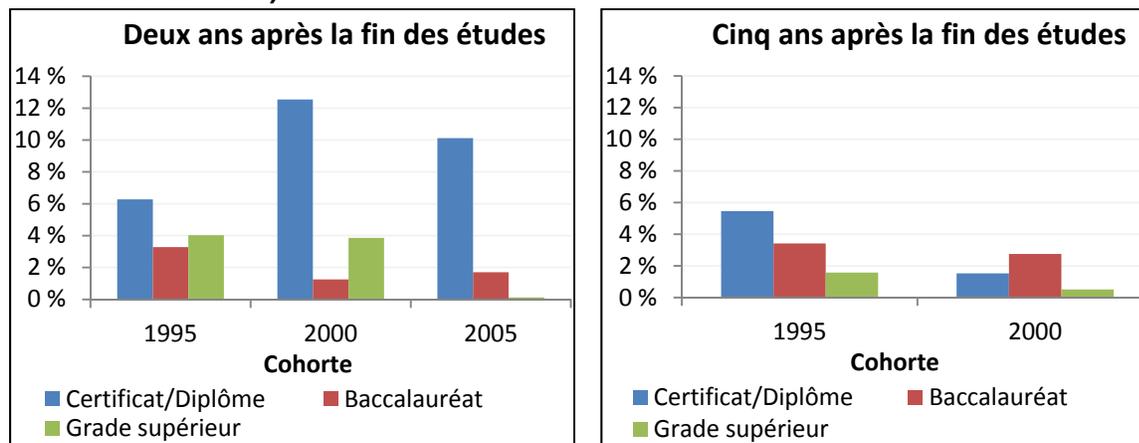
Deux ans après la fin de leurs études, le pourcentage de diplômés collégiaux et de titulaires de baccalauréat qui s'estiment surqualifiés pour leur emploi est supérieur à la proportion qui occupe des emplois exigeant un niveau de scolarité inférieur au niveau atteint. Cette tendance s'était inversée cinq ans après la fin des études et peut refléter les responsabilités additionnelles qui ont pu leur être confiées au fil des années. Il est aussi possible que l'augmentation du temps sur le marché du travail entraîne des attentes plus réalistes quant aux possibilités d'emploi. Comparativement aux diplômés collégiaux, les titulaires de baccalauréat avaient davantage tendance à s'estimer surqualifiés lorsqu'ils n'occupaient pas un emploi exigeant un niveau de scolarité inférieur à leur diplôme.

**Figure 13. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario qui s'estiment surqualifiés pour leur emploi**



La figure 14 illustre les différences entre l'Ontario et le reste du Canada dans la proportion de diplômés postsecondaires qui s'estiment surqualifiés pour leur emploi. Bien que la proportion de diplômés de l'Ontario occupant des emplois exigeant un niveau de scolarité inférieur au niveau atteint ne soit pas systématiquement supérieure au reste du Canada, les diplômés de l'Ontario avaient systématiquement plus tendance à se sentir surqualifiés. Cette tendance se maintient pour les trois niveaux de titres de compétences, parmi les trois cohortes disponibles, tant deux ans que cinq ans après la fin des études.

**Figure 14. Différences en pourcentage de diplômés qui s'estiment surqualifiés (Ontario sans le reste du Canada)**

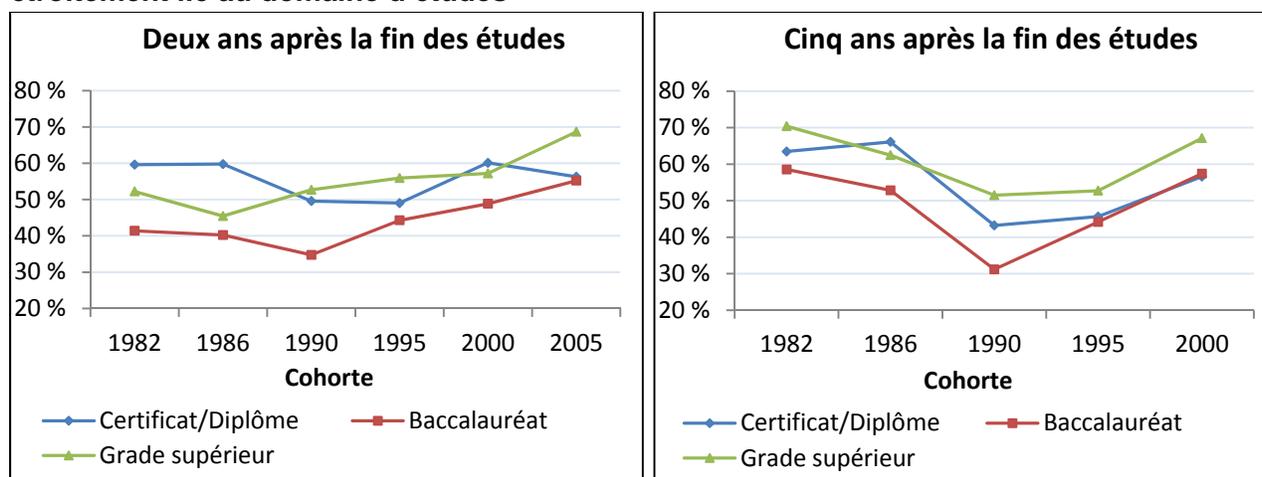


## Proportion travaillant dans un emploi ayant un lien étroit avec le domaine d'études

L'END et l'ESD ont demandé aux répondants de préciser s'il y avait un lien étroit, un lien faible ou aucun lien entre leur emploi et leurs études. Comme l'indique la figure 15, deux ans après la fin des études, le pourcentage de diplômés collégiaux de l'Ontario qui occupaient un emploi ayant un lien étroit avec leur domaine d'études se situait entre 50 et 60 %. Parmi les cohortes examinées, ce taux se situait entre 41 et 55 % pour les titulaires de baccalauréat et entre 52 et 69 % pour les diplômés de grade supérieur. Ceci pourrait être attribuable à la proportion accrue de diplômés universitaires dans des domaines d'études en étroite relation avec un secteur. Le pourcentage de baccalauréats accordés en Ontario en commerce, en gestion et en administration publique est passé de 10 à 14 % entre 1992 et 2007, tandis que le pourcentage de baccalauréats en sciences sociales et en sciences du comportement a reculé de 31 à 26 % (Drewes, 2010).

En général, le pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario qui avaient un emploi ayant un lien étroit avec leur domaine d'études n'a pas beaucoup augmenté entre deux et cinq ans après la fin des études. Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi on ne cherche pas à changer d'emploi. Ainsi, une personne qui travaille dans un secteur pendant plusieurs années peut se montrer peu encline à changer de secteur malgré le fait qu'elle occupe un emploi qui a un faible lien avec ses études, peut-être parce que l'expérience dans un emploi augmente les possibilités de promotion et d'un meilleur revenu. Lorsqu'on change de secteur, il y a toujours le risque de se retrouver dans un emploi de niveau inférieur à celui que l'on quitte, de gagner moins et de perdre au complet ou en partie ses réseaux professionnels.

**Figure 15. Pourcentage de diplômés postsecondaires de l'Ontario avec un emploi étroitement lié au domaine d'études**

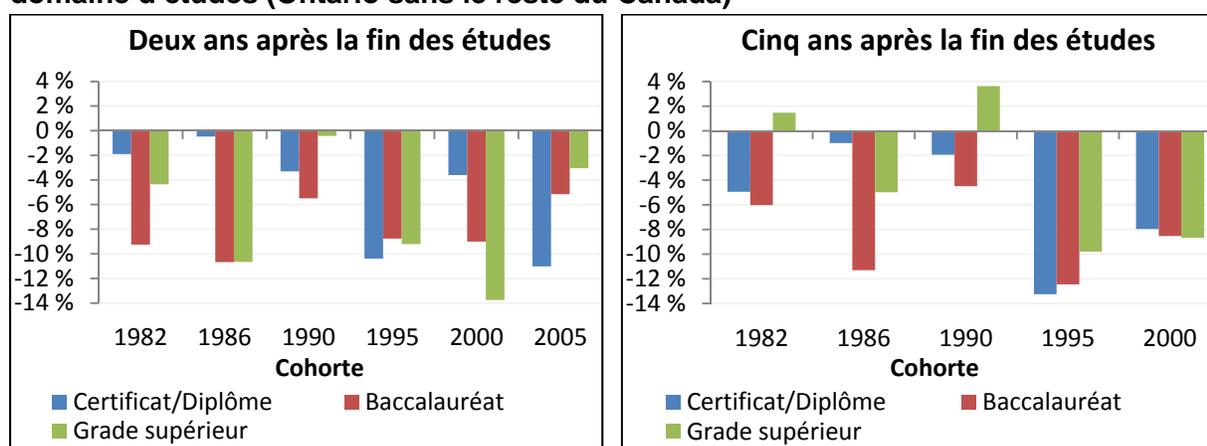


La figure 15 illustre également la comparaison entre les différents titres de compétences. Dans toutes les cohortes, comparativement aux diplômés collégiaux, les titulaires de baccalauréat sont ceux qui ont le moins tendance à travailler dans un secteur ayant un lien étroit avec leur domaine d'études, mais plus tendance à occuper des emplois ayant un faible lien avec leurs études. Ceci

pourrait être le reflet des différents mandats et structures des programmes dans les collèges et universités. Pour leur part, les diplômés de grade supérieur étaient ceux qui, en général, avaient le plus tendance à travailler dans un secteur ayant un lien étroit avec leurs études cinq ans après la fin de leurs études, mais non deux ans après.

La figure 16 illustre la différence entre l'Ontario et le reste du Canada quant au pourcentage de diplômés postsecondaires avec un emploi étroitement lié à leurs études. Dans toutes les cohortes examinées, les diplômés postsecondaires de l'Ontario avaient systématiquement moins tendance à avoir un emploi étroitement lié à leurs études que les diplômés du reste du Canada, deux ans et cinq ans après la fin des études.

**Figure 16. Différence en pourcentage de diplômés ayant un emploi étroitement lié au domaine d'études (Ontario sans le reste du Canada)**



## Revenu annuel

Le revenu annuel dont il est question ici est basé sur les gains calculés par Statistique Canada et convertis en dollars canadiens constants de 2002<sup>18</sup>. Pour cette étude, l'analyse du revenu comprend uniquement les employés rémunérés ayant un salaire ou traitement annuel entre 5 000 et 1 000 000 \$<sup>19</sup>.

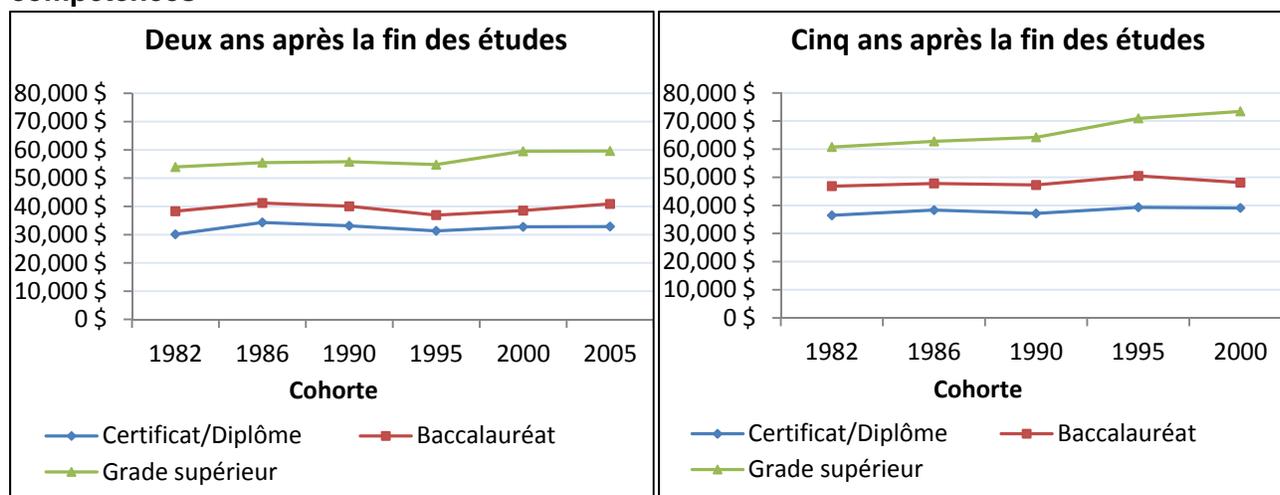
<sup>18</sup> Dans l'END et l'ESD, les diplômés devaient préciser leur traitement/salaire et leur statut professionnel. Statistique Canada a converti le salaire ou traitement déclaré en revenu annuel selon le nombre habituel de mois travaillés par année, le nombre habituel de semaines travaillées par mois et le nombre d'heures rémunérées par semaine des diplômés.

<sup>19</sup> Les personnes qui ont un emploi autonome sont exclues parce qu'il est difficile de séparer le revenu du travail du revenu du capital. Cette étude s'intéresse surtout au revenu du travail. Comme le revenu annuel était calculé en fonction du nombre d'heures travaillées prévues, les travailleurs à temps partiel auront un revenu annuel inférieur aux travailleurs à temps plein ayant le même taux horaire. Il serait trompeur d'inclure les travailleurs à temps plein et à temps partiel dans le calcul de la moyenne du revenu annuel. Comme les données sur les heures de travail sont incomplètes, les travailleurs à temps partiel ont été exclus de la comparaison du revenu annuel. Enfin, les travailleurs ayant un revenu annuel inférieur à 5 000 \$ ou supérieur à 1 000 000 \$ ont été exclus parce que l'inclusion de ces cas limites fausserait le calcul de la moyenne.

La figure 17 illustre le revenu annuel des diplômés postsecondaires de l'Ontario. Le revenu annuel des titulaires de baccalauréat se situait autour de 40 000 \$ deux ans après la fin des études et atteignait environ 50 000 \$ cinq ans après la fin des études. Quant aux diplômés collégiaux, leur revenu annuel se situait entre 30 000 et 35 000 \$ deux ans après la fin des études et atteignait presque 40 000 \$ cinq ans après la fin des études.

Les titulaires de baccalauréat et les diplômés collégiaux n'ont pas connu d'augmentation constante de leur revenu dans toutes les cohortes examinées. Par contre, le revenu des diplômés de grade supérieur a augmenté de façon presque monotone deux ans après la fin des études, passant d'environ 50 000 \$ pour la cohorte de 1982 à 60 000 \$ pour la cohorte de 2005. Leur revenu cinq ans après la fin des études avait également augmenté de façon monotone, passant de 60 000 \$ pour la cohorte de 1982 à 75 000 \$ pour la cohorte de 2000.

**Figure 17. Revenu annuel des diplômés postsecondaires de l'Ontario selon le titre de compétences**



La figure 17 démontre également que l'écart salarial entre les différents titres de compétences postsecondaires est constant dans toutes les cohortes. L'écart salarial entre les diplômés de grade supérieur et les titulaires de baccalauréat est plus grand que celui entre les titulaires de baccalauréat et les diplômés collégiaux, peu importe le nombre d'années après la fin des études. L'écart salarial entre les titres de compétences s'est creusé entre deux et cinq ans après la fin des études, surtout chez titulaires de baccalauréat et de diplômés collégiaux. Les titulaires de baccalauréat gagnaient environ 20 % de plus que les diplômés collégiaux deux ans après la fin des études et 25 % de plus trois ans plus tard.

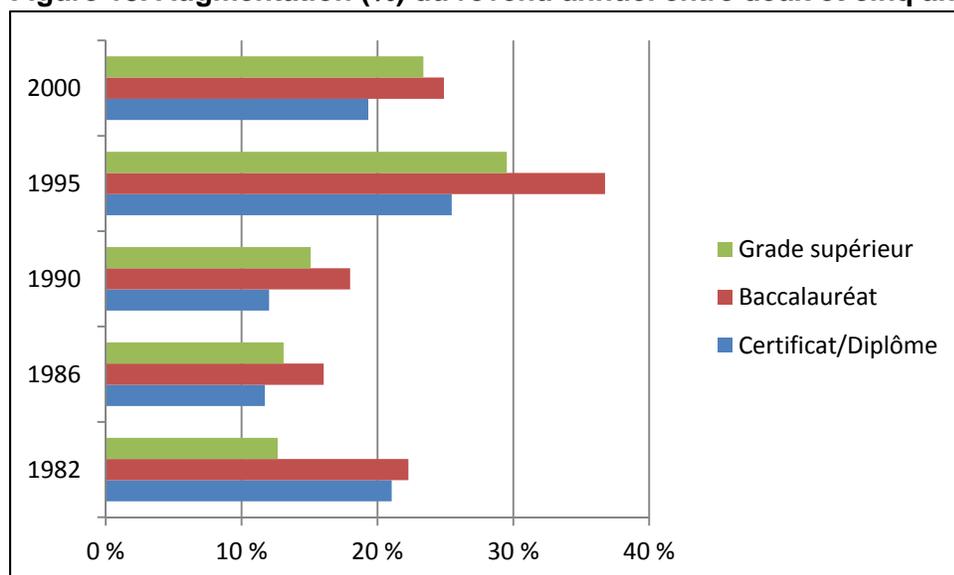
Un écart salarial a également été observé au niveau national dans les études précédentes (Gunderson et Kranshinsky, 2010; Walters, 2004).

Les données de l'Ontario et du Canada révèlent que les titres de compétences plus élevés ont tendance à entraîner un revenu plus élevé. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'analyse du revenu

de cette étude ne tient pas compte des coûts d'obtention d'un titre de compétences supérieur. Les travaux de Vaillancourt et Bourdeau-Primeau (2002) renferment une analyse du rendement de l'investissement dans un titre de compétences supérieur.

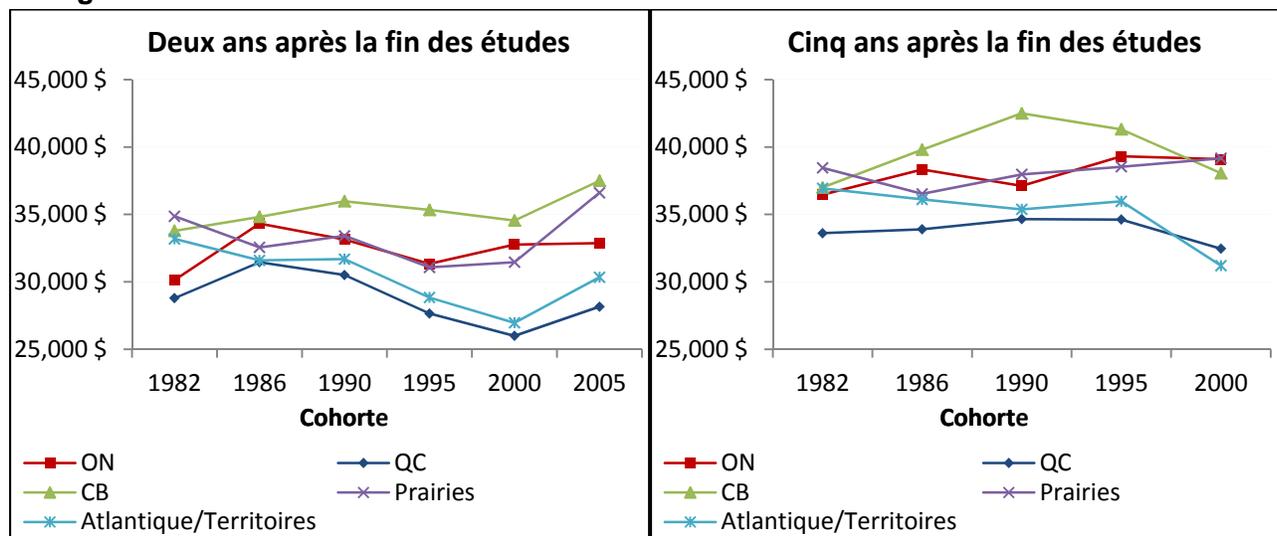
La figure 18 illustre l'augmentation du revenu annuel des diplômés deux ans et cinq ans après la fin des études. Pour la plupart des cohortes examinées, l'augmentation du revenu la plus élevée (15 à 35 %) est associée à un baccalauréat et la moins élevée (10 à 25 %), à un diplôme collégial. Les promotions récentes (1995 et 2000) ont connu des augmentations plus fortes que les premières promotions de cette étude.

**Figure 18. Augmentation (%) du revenu annuel entre deux et cinq ans après la fin des études**

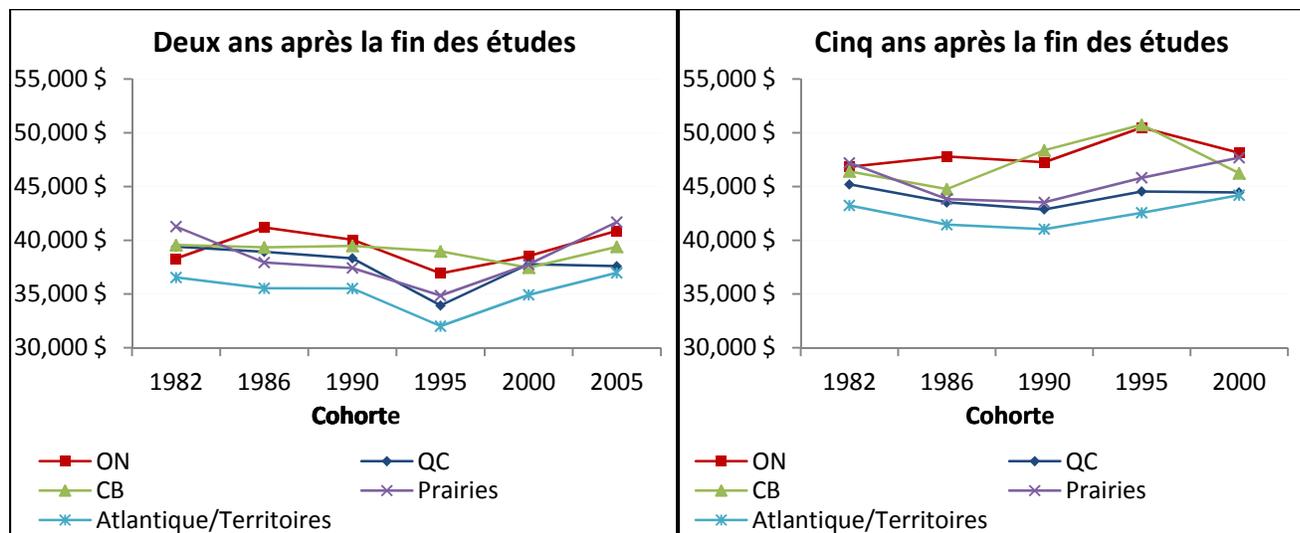


Les figures 19a, 19b et 19c présentent le revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région. Comparativement aux autres provinces et régions, le revenu annuel des diplômés postsecondaires de l'Ontario était parmi les plus élevés, deux ans et cinq ans après la fin des études. Du côté des diplômés collégiaux, ceux de la Colombie-Britannique ont le revenu moyen le plus élevé tandis que ceux du Québec ont le revenu moyen le moins élevé, deux ans et cinq ans après la fin des études. Quant aux titulaires de baccalauréat, le revenu des diplômés de la Colombie-Britannique est parmi les plus élevés, tandis que ceux des provinces de l'Atlantique et des territoires avaient le revenu le moins élevé au pays. Par conséquent, l'écart salarial entre les titulaires de baccalauréat et les diplômés collégiaux était le plus élevé au Québec (20 à 40 %) et le plus faible en Colombie-Britannique (5 à 25 %). Parmi les diplômés de grade supérieur, ceux de l'Ontario avaient le revenu le plus élevé cinq ans après la fin de leurs études, mais non deux ans après.

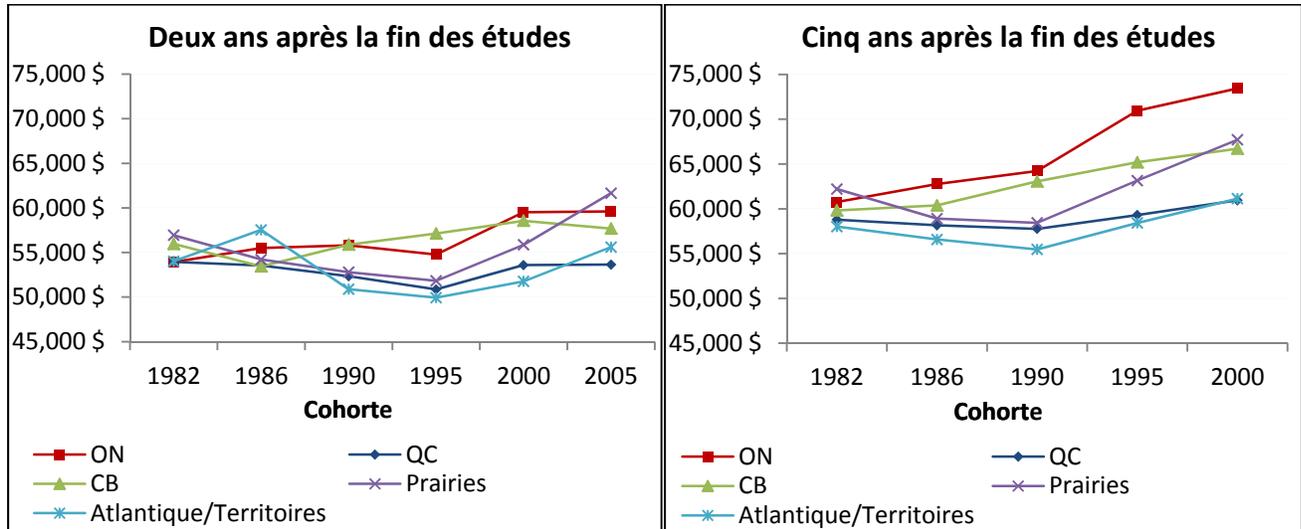
**Figure 19a. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : diplômés collégiaux**



**Figure 19b. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : titulaires de baccalauréat**

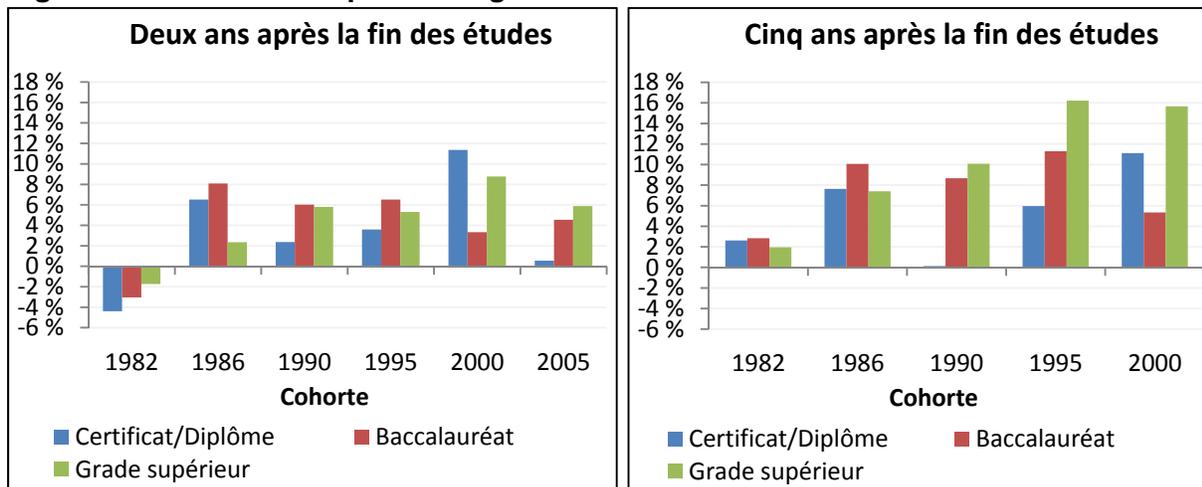


**Figure 19c. Revenu annuel des diplômés postsecondaires selon la région : diplômés de grade supérieur**



La figure 20 compare le revenu annuel des diplômés postsecondaires de l'Ontario et du reste du Canada. Le revenu des diplômés postsecondaires est généralement plus élevé en Ontario que dans le reste du Canada. Ainsi, les titulaires de baccalauréat de la promotion de 2005 ont gagné 5 % de plus que leurs homologues du reste du Canada en 2007. L'écart salarial entre l'Ontario et le reste du Canada était généralement plus élevé cinq ans après la fin des études que deux ans après. Pour les diplômés de grade supérieur, l'écart salarial entre l'Ontario et le reste du Canada était plus marqué pour les cohortes récentes, tant deux ans que cinq ans après la fin des études.

**Figure 20. Différence en pourcentage du revenu annuel : Ontario et reste du Canada**



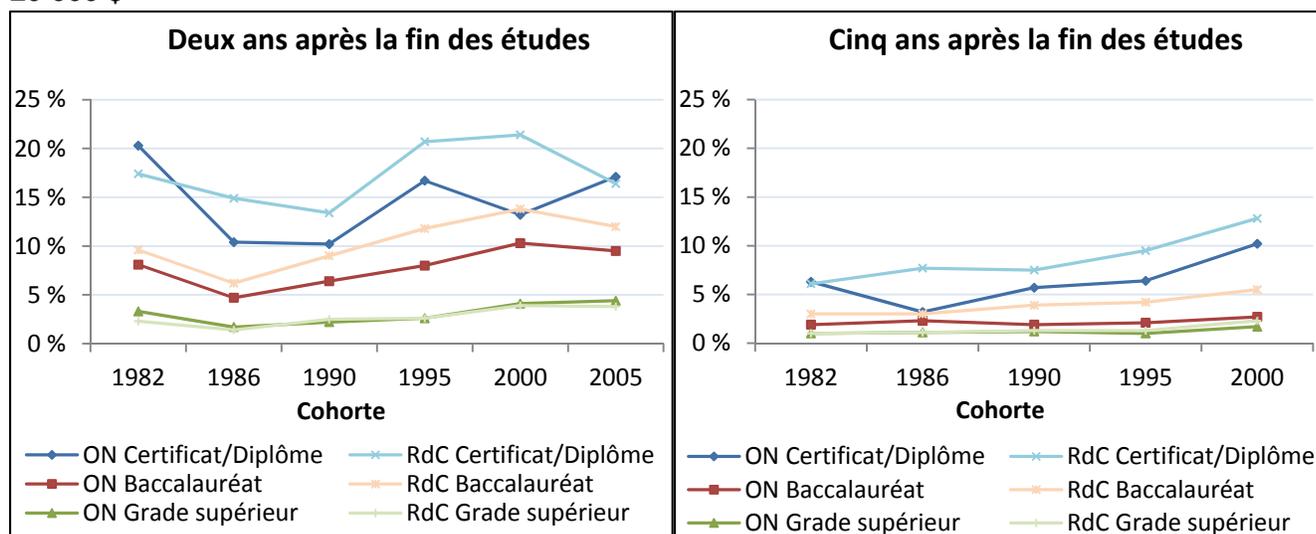
L'analyse précédente est basée sur la comparaison du revenu annuel moyen des diplômés. Afin de

se faire une idée de la fréquence des travailleurs à faible revenu, la figure 21 présente la proportion d'employés à temps plein ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Les diplômés collégiaux avaient le plus tendance à gagner moins de 20 000 \$, tandis que les diplômés de grade supérieur avaient le moins tendance à avoir un faible revenu. Le pourcentage de diplômés collégiaux qui gagnaient moins de 20 000 \$ deux ans après la fin des études fluctue entre les cohortes, variant entre 10 et 20 %. Le pourcentage de titulaires de baccalauréat a reculé entre la cohorte de 1982 (8 %) et la cohorte de 1986 (5 %), mais il a augmenté depuis pour atteindre 10 % pour la cohorte de 2005. Comme la moyenne du revenu annuel n'a pas diminué entre les cohortes, l'augmentation de la proportion de travailleurs à faible revenu indique une augmentation de l'écart salarial parmi les titulaires de baccalauréat. Le pourcentage de titulaires de maîtrise était relativement stable, se situant entre 2 et 4 %.

Le pourcentage de travailleurs à faible revenu a sensiblement baissé entre deux et cinq ans après la fin des études, ce qui a contribué à l'augmentation du revenu moyen des diplômés. Le pourcentage de diplômés collégiaux à faible revenu cinq ans après la fin des études a reculé dans les cohortes de 1982 (6 %) et de 1986 (3 %), mais cette tendance s'est inversée depuis et a atteint 10 % pour la cohorte de 2000. Le pourcentage de diplômés universitaires à faible revenu est moins de 3 % dans toutes les cohortes examinées.

Des tendances semblables ont été constatées chez les diplômés du reste du Canada, deux ans et cinq ans après la fin de leurs études. En général, les diplômés postsecondaires de l'Ontario avaient moins tendance à gagner un salaire inférieur à 20 000 \$ que leurs homologues du reste du Canada.

**Figure 21. Pourcentage de diplômés postsecondaires ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$**



## Répartition par secteur et profession

L'END et l'ESD ont demandé aux répondants de préciser leur secteur et leur profession. Comme les systèmes de classification des secteurs et des professions ont changé au cours des 20 dernières années, cette analyse n'examine que la promotion la plus récente de 2005 deux ans après la fin des études (figures 22 et 23).

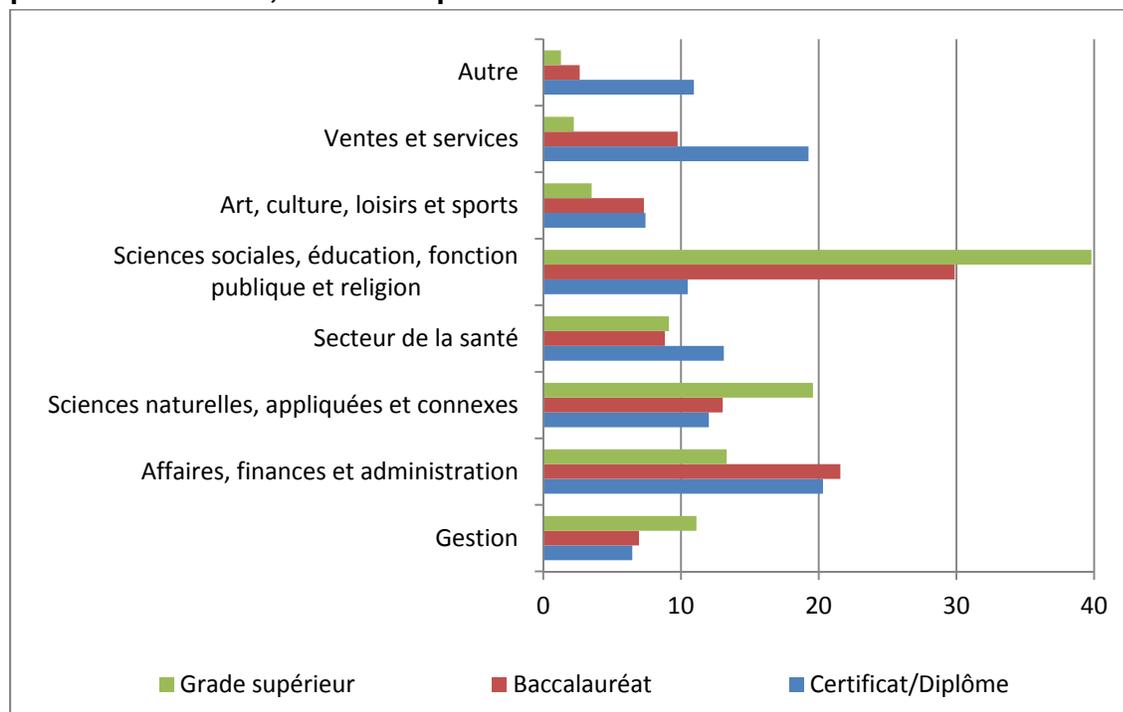
Comme l'indique la figure 22<sup>20</sup>, environ un tiers des titulaires de baccalauréat (30 %) et des diplômés de grade supérieur (40 %) occupait des professions en sciences sociales, en éducation, dans la fonction publique et dans le secteur religieux, qui est le groupe professionnel le plus nombreux pour ces deux titres de compétences. Les deuxième et troisième groupes sont dans le secteur des affaires et le secteur financier ainsi que les professions administratives et en sciences naturelles et appliquées. Ensemble, ces trois groupes de professions représentent environ 70 % des titulaires de baccalauréat et de diplômés de grade supérieur qui ont un emploi. De plus, 11 % des diplômés de grade supérieur étaient dans des professions de gestion deux ans après la fin des études. Ce pourcentage est presque le double du pourcentage de titulaires de baccalauréat (7 %) et de diplômés collégiaux (6 %).

La répartition professionnelle des diplômés collégiaux n'est pas aussi concentrée que la répartition de diplômés universitaires. Leurs cinq premiers groupes professionnels sont dans le secteur des affaires, le secteur financier et les emplois administratifs (20 %) ; les ventes et les services (19 %) ; la santé (13 %) ; les sciences naturelles, appliquées et connexes (12 %) ; et les sciences sociales, l'éducation, la fonction publique et le secteur religieux (10 %).

---

<sup>20</sup> L'END et l'ESD de la promotion de 2005 utilisent la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2001 pour le classement des professions. La figure 22 présente dix grandes catégories professionnelles ainsi que trois petits groupes agrégés dans le groupe « autre ». Le groupe « autre » comprend les professions des métiers, en transport et en machinerie, les professions propres au secteur primaire et les professions des secteurs de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique.

**Figure 22. Répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario par profession (CNP) : promotion de 2005, deux ans après la fin des études**



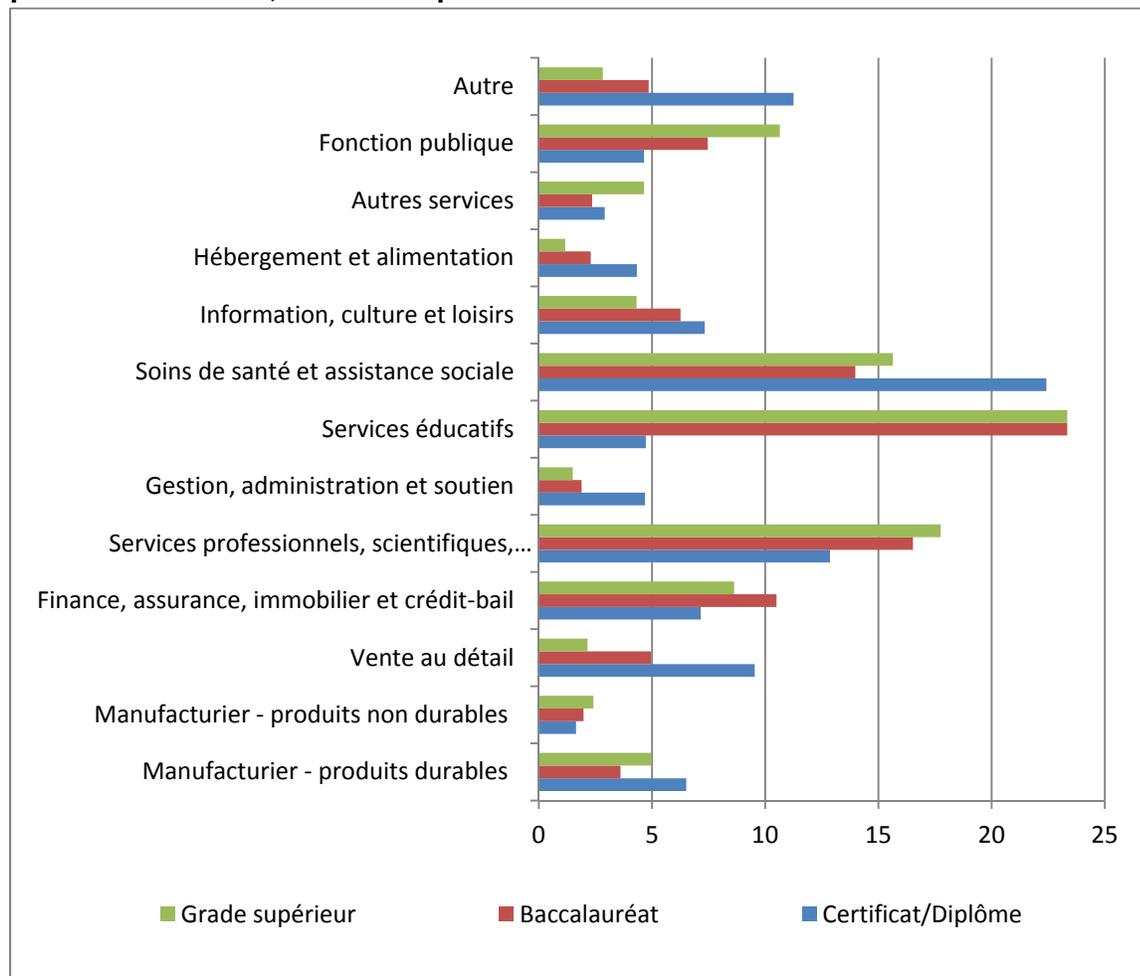
La figure 23<sup>21</sup> présente la répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario par secteur de la promotion de 2005 deux ans après la fin des études. Le groupe sectoriel qui a embauché le pourcentage le plus élevé de titulaires de baccalauréat et de diplômés de grade supérieur est le secteur des services éducatifs, représentant environ 23 % de tous les diplômés universitaires. Les quatre prochains groupes sectoriels les plus nombreux sont les services professionnels, scientifiques et techniques ; les soins de santé et l'assistance sociale ; l'administration publique ; et les secteurs financier, de l'assurance, de l'immobilier et du crédit-bail. Ces cinq premiers groupes sectoriels représentent plus de 70 % des titulaires de baccalauréat et de diplômés de grade supérieur.

La répartition sectorielle des diplômés collégiaux diffère de celle des diplômés universitaires, 22 % des diplômés collégiaux occupant des emplois dans les secteurs de la santé et de l'assistance sociale, suivi des services professionnels, scientifiques et techniques (13 %), de la vente au détail (10 %), des secteurs de l'information, de la culture et des loisirs (7 %) et des secteurs financier, de

<sup>21</sup> La classification des secteurs de l'END et l'ESD de la promotion de 2005 est basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 1997. La figure 23 reprend les 18 grands groupes avec six petits groupes agrégés dans « autre ». Le groupe « autre » comprend les professions en agriculture, foresterie, pêche et chasse; en extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz ; en services publics ; en construction ; en transport et entreposage ; et en commerce de gros.

l'assurance, de l'immobilier et du crédit-bail (7 %). Ces cinq premiers groupes sectoriels représentent environ 59 % des diplômés collégiaux qui ont un emploi.

**Figure 23. Répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario selon le secteur (SCIAN) : promotion de 2005, deux ans après la fin des études**



## Conclusion

Les tableaux 1 et 2 détaillent les résultats de la première et de la dernière cohorte afin de présenter un bref résumé des premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario.

**Tableau 1. Premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario : deux ans après la fin des études (moyennes des variables)**

	Diplôme collégial		Baccalauréat		Grade supérieur	
	1982	2005	1982	2005	1982	2005
<u>Nombre de diplômés sans emploi</u> Population active	8 %	7 %	7 %	9 %	6 %	6 %
<u>Population active</u> Nombre de diplômés	97 %	94 %	92 %	90 %	87 %	90 %
<u>Nombre avec emploi à temps plein</u> Nombre avec un emploi	90 %	86 %	90 %	89 %	93 %	91 %
<u>Nombre avec emploi permanent</u> Nombre de travailleurs rémunérés	86 %	83 %	77 %	77 %	83 %	77 %
<u>Nombre de diplômés surqualifiés</u> Nombre de travailleurs rémunérés	43 %	45 %	47 %	27 %	59 %	50 %
<u>Nombre qui s'estiment surqualifiés</u> Nombre de travailleurs rémunérés	-	39 %	-	34 %	-	28 %
<u>Nombre avec emploi à lien étroit</u> Nombre avec un emploi	60 %	56 %	41 %	55 %	52 %	69 %
Revenu annuel (en \$ de 2002)	30 128	32 871	38 301	40 879	53 936	59 613

**Tableau 2. Premiers résultats sur le plan professionnel des diplômés postsecondaires de l'Ontario : cinq ans après la fin des études (moyennes des variables)**

	Diplôme collégial		Baccalauréat		Grade supérieur	
	1982	2000	1982	2000	1982	2000
<u>Nombre de diplômés sans emploi</u> Population active	4 %	3 %	4 %	4 %	2 %	4 %
<u>Population active</u> Nombre de diplômés	93 %	96 %	92 %	96 %	92 %	95 %
<u>Nombre avec emploi à temps plein</u> Nombre avec un emploi	91 %	94 %	92 %	94 %	91 %	90 %
<u>Nombre avec emploi permanent</u> Nombre de travailleurs rémunérés	95 %	94 %	91 %	93 %	92 %	88 %
<u>Nombre de diplômés surqualifiés</u> Nombre de travailleurs rémunérés	46 %	41 %	31 %	27 %	52 %	45 %
<u>Nombre qui s'estiment surqualifiés</u> Nombre de travailleurs rémunérés	-	24 %	-	26 %	-	23 %
<u>Nombre avec emploi à lien étroit</u> Nombre avec un emploi	63 %	57 %	59 %	57 %	70 %	67 %
Revenu annuel (en \$ de 2002)	36 468	39 100	46 836	48 125	60 763	73 439

Parmi les cohortes examinées, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario a essentiellement suivi la tendance de l'emploi en Ontario. Comparativement à leurs homologues du reste du Canada, deux ans après la fin des études, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario était inférieur pendant les années 1980, écart qui s'est réduit au cours de la décennie suivante. Par la suite, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario était supérieur à celui du reste du Canada pour la promotion de 2005. Cette constatation reflète l'écart d'emplois entre l'ensemble de la population active de l'Ontario et le reste du Canada au cours de ces années. Toutefois, le taux de chômage des diplômés postsecondaires de l'Ontario cinq ans après la fin des études était généralement inférieur à celui du reste du Canada sauf pour les diplômés de grade supérieur des cohortes de 1990, 1995 et 2000.

Au fil des cohortes examinées par cette étude, ni les titulaires de baccalauréat ni les diplômés collégiaux n'ont connu une augmentation constante de leur revenu réel, alors que celui des diplômés de grade supérieur a progressé régulièrement. Entre deux et cinq ans après la fin des études, le revenu des diplômés a augmenté entre 15 et 35 %, selon le titre de compétences et la cohorte. Les diplômés avec des titres de compétences supérieurs étaient récompensés par des revenus plus élevés, et l'écart salarial entre les titres de compétences a augmenté entre deux et cinq ans après la fin des études. Comparativement à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario gagnaient plus et l'écart salarial cinq ans après la fin des études était plus élevé que deux ans après.

La proportion de diplômés postsecondaires de l'Ontario surqualifiés pour leur emploi est assez élevée, ce qui est conforme à une étude nationale précédente (Frenette, 2000). Comparativement à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario avaient plus tendance à *s'estimer* surqualifiés, même s'il n'était pas plus probable qu'ils travaillent dans un emploi exigeant un niveau de scolarité inférieur à leur niveau. La proportion de diplômés qui étaient surqualifiés selon le niveau de scolarité de leur premier emploi a augmenté depuis la promotion de 1990 et la situation ne s'était guère améliorée trois ans plus tard. Par titre de compétences, les diplômés de l'Ontario avec un grade supérieur avaient le plus tendance à être surqualifiés pour leur emploi selon le niveau de scolarité exigé du premier emploi, tout en étant ceux qui avaient le moins tendance à s'estimer surqualifiés. Les diplômés collégiaux avaient le plus tendance à être dans un emploi n'exigeant pas de diplôme postsecondaire, et ce pourcentage a augmenté au fil des cohortes.

La proportion de diplômés postsecondaires de l'Ontario occupant un emploi étroitement lié à leur domaine d'études a augmenté depuis la promotion de 1990. La proportion de diplômés ayant un emploi adéquat deux ans après la fin des études n'avait pas augmenté trois ans plus tard. Selon le titre de compétences, les titulaires de baccalauréat ont le moins tendance à avoir un emploi étroitement lié à leur domaine d'études. Comparativement à leurs homologues du reste du Canada, les diplômés postsecondaires de l'Ontario avaient moins tendance à avoir un emploi adéquat. Selon le domaine d'études et le niveau du diplôme, le degré de concordance peut être considéré comme positif ou négatif. Lorsque le diplômé se retrouve dans un secteur ou une profession qui a peu de rapport à son domaine d'études, l'emploi n'est généralement pas considéré de façon positive. Toutefois, dans le domaine des sciences humaines par exemple, la capacité des diplômés

de travailler dans diverses professions peut indiquer que le diplômé a acquis des compétences polyvalentes.

La répartition des diplômés postsecondaires de l'Ontario par profession est beaucoup plus concentrée chez les diplômés universitaires que collégiaux. En 2007 (la promotion de 2005), environ un tiers des diplômés universitaires se retrouvait dans des professions en science sociale, en éducation, dans la fonction publique ou dans le secteur religieux. Quant à la répartition par secteur, le groupe sectoriel recrutant le plus de diplômés est le secteur des services éducatifs (23 %) pour les diplômés universitaires et les soins de santé et l'assistance sociale (22 %) pour les diplômés collégiaux.

Pour résumer, cette étude démontre que depuis les années 1980, le marché du travail de l'Ontario a absorbé relativement bien l'offre additionnelle de diplômés postsecondaires. Bien que leurs résultats sur le plan professionnel ne se soient pas beaucoup améliorés depuis, ils n'étaient aucunement désavantagés par l'augmentation considérable du nombre de diplômés postsecondaires. Les résultats sur le marché du travail s'améliorent généralement cinq ans après la fin des études, ce qui indique qu'il faut du temps pour que les nouveaux diplômés trouvent un emploi convenable et que l'accroissement de l'expérience de travail est bénéfique. Comparativement au reste du Canada, les résultats des diplômés de l'Ontario étaient variables, avec en général un meilleur revenu, un taux de chômage inférieur (jusqu'à dernièrement) et des résultats mixtes au plan de la surqualification.

Comme nous l'avons indiqué au début de ce rapport, la méthode principale utilisée est une analyse descriptive basée sur la comparaison des moyennes des variables de tous les diplômés, sans contrôle de leurs caractéristiques. Par conséquent, les résultats ne doivent pas être interprétés en tant qu'estimation des effets de causalité des études postsecondaires. Une prochaine étude du COQES examinera plus en détail les caractéristiques personnelles des diplômés postsecondaires de l'Ontario et les caractéristiques des programmes d'études ainsi que leur incidence sur les résultats sur le plan professionnel des diplômés.

## Bibliographie

- Allen, R. 1988. *The employability of university graduates in the humanities, social sciences, and education: Recent statistical evidence*. Ottawa : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
- Bialik, C. 2011. *College Does Pay Off, but It's No Free Ride*. Consulté le 20 novembre 2011 à <http://online.wsj.com/article/SB10001424052970203611404577046071107794292.html>
- Boudarbat, B. et Chernoff, C. 2010. *The Determinants of Education-Job Match among Canadian University Graduates*. Montréal : Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.
- Cote, J. et Allahar, A. 2007. *Ivory tower blues: a university system in crisis* Toronto : University of Toronto Press.
- Discours du Trône – Plan Ontario ouvert sur le monde*. Consulté le 20 novembre 2011 à <http://news.ontario.ca/opo/fr/2010/03/discours-du-trone--plan-ontario-ouvert-sur-le-monde.html>.
- Drewes, T. 2010. *L'éducation postsecondaire et le marché du travail en Ontario*. Toronto: Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Finnie, R. 2000. « From School to Work: The Evolution of Early Labour Market Outcomes of Canadian Postsecondary Graduates », *Canadian Public Policy*, vol. 26, no 2, p. 197-224.
- Frenette, M. 2000. « Overqualified ? Recent graduates and the needs of their employers », *Education Quarterly Review*, vol. 7, no 1, p. 6-20.
- Frenette, M. 2004. « The Overqualified Canadian Graduate: The Role of the Academic Program in the Incidence, Persistence, and Economic Returns to Overqualification », *Economics of Education Review*, vol. 23, no 1, p. 29-45.
- Grayson, P. 2004. « Social Dynamics, University Experiences, and Graduates' Job Outcome », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 25, no 5, p. 609-627.
- Gunderson, M. et Krashinsky, H. 2010. *Canadian Post-Secondary Education Graduates Over the Last 20 Years*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Hansen, J. 2007. *Education and Early Labour Market Outcomes in Canada*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Krahn, H. et Bowlby, J. 1999. *Education job-skills match: An analysis of the 1900 and 1995 National Graduates Surveys*. Ottawa : Ressources humaines et Développement des compétences Canada en collaboration avec le Centre des statistiques sur l'éducation.

- Le Conference Board du Canada. 2009. *Gender Income Gap*. Consulté le 20 novembre 2011 de <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society/gender-income-gap.aspx>.
- Li, C., Gervais, G., et Duval, A. 2006. *La dynamique de la surqualification : les universitaires sous-utilisés au Canada*, Ottawa : Statistique Canada, no 11-621-MIE2006039.
- Lin, Z., Sweet, R., Anisef, P., et Schuetze, H. 2000. *Consequences and Policy Implications for University Students Who Have Chosen Liberal or Vocational Education: Labour Market Outcomes and Employability Skills*. Ottawa : Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada, document de recherche R-00-2-3E.
- Livingstone, D. 1999. *The Education-Jobs Gap: Underemployment or Economic Democracy*. Toronto : Garamond Press.
- McCloy, U., et Liu, S. 2010. *Quels sont les déterminants de la satisfaction et de l'activité sur le marché du travail des diplômés de collège de l'Ontario ? Analyse des résultats des sondages sur la satisfaction des diplômés de collège en Ontario*. Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Miner, R. 2010. *People without jobs, jobs without people – Ontario's labour market future*. Consulté le 20 novembre 2011 à <http://www.workforcecoalition.ca/downloads/people-witout-jobs-jobs-without-people-final.pdf>.
- Statistique Canada. 2006. *Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006 : résultats*. Statistique Canada 97-563-XIE2006001. Consulté le 20 septembre 2001 à <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-563/index-fra.cfm?CFID=61111&CFTOKEN=60942405>
- Sudmant, W. et Hawkey, C. 2000. *The Flow of Post-Secondary Graduates into the Knowledge Economy: Evidence from the National Graduate Survey*. Consulté le 15 septembre 2011 à <http://www.pair.ubc.ca/reports/knowledgeeconomy.htm>.
- Vaillancourt, F. et Bourdeau-Primeau, S. 2002. « The Returns to University Education in Canada, 1990 and 1995 » dans Laidler, D (éd.), *Renovating the Ivory Tower*, Toronto : C.D Howe Institute, p. 215-240.
- Walters, D. 2004. « A Comparison of the Labour Market Outcomes of Postsecondary Graduates of Various Levels and Fields over a Four-Cohort Period », *The Canadian Journal of Sociology*, vol. 29, no 1, p. 1-27.
- Walters, D. et Frank, K. 2010. *Concordance entre les programmes d'enseignement postsecondaire et le marché du travail en Ontario*, Toronto : Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.

Wolbers, M. 2003. « Job Mismatches and their Labour-Market Effects among School-Leavers in Europe », *European Sociological Review*, vol. 19, n° 3, p. 249-266.

Wolfe, D. et Gertler, M. 2001. « Globalization and Economic Restructuring in Ontario: From Industrial Heartland to Learning Region ? », *European Planning Studies*, vol. 9, n° 5, p. 575-592.

Zeman, K., McMullen, K., et de Broucker, P. 2010. *Le paradoxe du faible revenu de diplômés de l'enseignement supérieur : Les diplômés du collège et de l'université avec de faibles revenus, Ontario, 2006*. Ottawa : Statistique Canada, n° de catalogue 81-595-M — N° 081.

